



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**17<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 15 septembre 2000, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, S. E. M. Danny Philip.

**M. Philip** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations et les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Vos talents remarquables et avérés dans le domaine de la recherche du consensus et de la médiation aideront sans aucun doute l'Assemblée à adopter des décisions utiles sur les nombreuses questions importantes dont elle est saisie. Mon gouvernement est déterminé à oeuvrer en étroite coopération avec vous et avec tous les États Membres au cours de cette Assemblée du millénaire.

Les Îles Salomon se félicitent vivement de l'admission de notre nation soeur Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ceci prouve à nouveau que l'ONU est indispensable et que l'ensemble des lois internationales qu'elle a élaborées est crucial pour la protection et la sécurité des petits États insulaires en développement. Nous nous ré-

jouissons à la perspective de travailler en étroite coopération avec la délégation de Tuvalu.

Le Gouvernement des Îles Salomon s'accorde à dire que la prévention des conflits devrait être la pierre angulaire de la sécurité collective au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous reconnaissons également que la paix et la stabilité démocratique sont des conditions préalables essentielles à la croissance économique et au développement durable. En outre, la coopération économique et la coopération pour le développement ont un rôle important à jouer dans la réalisation de ces conditions préalables.

Comme cela a été souligné dans notre déclaration du Sommet du millénaire, la crise ethnique dans notre pays a présenté un défi pour la paix, la sécurité et la stabilité nationales. Elle a entraîné des pertes matérielles et des pertes en vies humaines, la fermeture de toutes les industries clefs de notre économie et le déplacement de plus de 30 000 personnes. Si ceci n'est sans doute pas comparable à de grands conflits dans d'autres régions du monde, le résultat final en pertes humaines et en souffrances est en rapport avec notre taille. C'est pourquoi la communauté internationale, et en particulier l'Organisation des Nations Unies, doivent accorder la même attention à toutes les situations de conflit. Tous les États Membres, qu'ils soient grands ou petits, doivent faire l'objet d'un traitement équitable.

Les défis à la stabilité et la sécurité des petits États insulaires en développement comme les Îles Salomon dépassent de plus en plus leur capacité d'y faire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

face. Dans de tels cas, l'appui de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble est essentiel. Dans le contexte de notre crise, notre petite taille et notre éloignement, nos ressources limitées, notre diversité culturelle et ethnique et notre histoire sont autant de considérations fondamentales.

Le rétablissement de l'ordre public est la première priorité pour mon gouvernement alors que nous nous efforçons de régler le conflit. Il ne saurait y avoir de paix sans sécurité. S'il est vrai qu'une solution pacifique et globale du problème doit provenir des Salomoniens eux-mêmes, il n'en reste pas moins qu'un soutien international est nécessaire pour soutenir le processus de paix. Depuis que nous avons lancé notre plan de paix national, nous avons fait quelques progrès pour amener les parties au conflit à négocier et à accepter un cessez-le-feu. Un accord de cessez-le-feu a été signé par toutes les parties concernées le 3 août 2000 et un Conseil national de surveillance a été mis en place pour veiller à son application.

Malgré quelques violations de l'Accord, mon gouvernement reste déterminé à réaliser la paix. De nouveaux pourparlers de paix ont depuis eu lieu à Honiara, notre capitale, et un projet-cadre d'accord de paix a été adopté. Un accord de paix plus décisif sera négocié à Cairns, en Australie. Reconnaisant l'importance de la participation de la société civile au règlement des conflits, à la réconciliation et à la reconstruction, mon gouvernement continuera de faire appel à la participation des organisations non gouvernementales, y compris les associations féminines et religieuses.

Je voudrais exprimer l'appréciation de mon gouvernement à l'égard des pays membres du Forum du Pacifique Sud pour la compréhension et le soutien qu'ils nous ont apportés pendant cette période difficile. Je voudrais en particulier mentionner la récente visite d'une mission ministérielle des pays de l'ACP du Pacifique sous la direction du Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui est venue évaluer la situation et faire des recommandations à la Commission mixte de l'Union européenne et des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (UE/ACP). Nous apprécions les efforts déployés par les Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour nous appuyer dans notre processus de paix grâce à leur soutien logistique. Les Îles Salomon auront besoin de la coopération de leurs partenaires de développement pour maintenir une paix à long terme, pour reconstruire

l'économie et pour s'engager sur une voie de développement propre à créer des emplois, à garantir une répartition équitable des ressources et des richesses nationales et à prendre en compte la diversité de nos traditions culturelles.

Seules l'ONU et les autres institutions internationales ont la possibilité et la légitimité nécessaires pour engendrer les principes, normes et règles qui sont indispensables si l'on veut que la mondialisation profite à tous. Les pays les moins avancés, y compris les Îles Salomon, ont besoin d'un soutien international pour construire les capacités leur permettant d'être intégrés de manière plus productive et plus avantageuse à l'économie mondiale. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés donnera l'année prochaine à la communauté internationale une possibilité exceptionnelle d'examiner, d'évaluer et d'adopter des politiques et des mesures qui pourront répondre aux besoins de développement des pays les moins avancés. Développer et maintenir la compétitivité et les capacités de production, comme tous les autres aspects du développement, est un processus long et souvent frustrant. Mon gouvernement est cependant prêt à travailler avec nos partenaires de développement pour régler ces problèmes dans un nouvel esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

Au cours des 10 dernières années, plusieurs conventions et des programmes d'action internationaux ont été adoptés, allant de l'environnement et du développement durable au développement social et à la promotion de la femme. Leurs examens après cinq ans, malgré quelques progrès, ont montré que l'absence de ressources restait le principal obstacle à une plus large mise en oeuvre, en particulier dans les communautés rurales des pays en développement. Il nous faut des ressources nouvelles et supplémentaires si nous voulons changer les choses. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra l'année prochaine, doit déboucher sur un résultat concret en ce qui concerne la manière de mobiliser le financement du développement au cours de ce nouveau millénaire. Le XXI<sup>e</sup> siècle doit être un siècle de meilleure mise en oeuvre des programmes internationaux et un siècle marqué par l'action et non par les discours.

La vulnérabilité économique et la fragilité écologique des petits États insulaires en développement doivent toujours être à la base des décisions prises en matière de coopération pour le développement avec ces États. Cette coopération, selon moi, doit continuer de

privilégier l'amélioration des possibilités commerciales, y compris l'accès aux marchés, le renforcement des capacités – en particulier le développement des ressources humaines – et des programmes d'adaptation et d'atténuation des problèmes posés par les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers et des océans.

Les investissements dans les sources d'énergie renouvelables demeurent une priorité pour les Îles Salomon. L'accès à une source d'énergie fiable et rentable est indispensable si nous voulons que notre population rurale puisse tirer profit des possibilités offertes par l'ère de l'information.

La communauté internationale doit mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général et combler le gouffre numérique qui sépare les pays développés des pays en développement.

Les Îles Salomon sont déterminées à réformer, renforcer et rationaliser le système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale, au titre de la Charte des Nations Unies, du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faudrait faire preuve d'une plus grande souplesse et de plus de compréhension à l'égard de ceux qui cherchent à devenir de nouveaux membres permanents du Conseil, notamment le Japon et l'Allemagne. Une attitude semblable doit se manifester à l'égard de la reconfiguration des groupes régionaux de l'ONU afin de refléter les réalités d'aujourd'hui et de tenir compte des souhaits des États Membres, et notamment de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui souhaitent être placés dans le groupe régional ou géopolitique le plus approprié.

Seule une Organisation des Nations Unies universelle et ouverte à tous pourra s'acquitter avec succès de son mandat au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous devons manifester une plus grande compréhension à l'égard de ceux qui demandent à participer à l'activité de notre Organisation.

Je voudrais saisir cette occasion pour revenir sur la remarque faite par les Îles Salomon au cours du Sommet du millénaire en ce qui concerne le principe d'une Organisation des Nations Unies universelle et ouverte à tous. Nous en avons un bon exemple dans le cas de la réunification de la Chine qui devrait encourager une plus grande stabilité dans les affaires mondiales et contribuer à renforcer les activités de

l'Organisation. Cette nouvelle démarche adoptée par l'ONU à l'égard des deux Chines encouragerait une meilleure compréhension en matière de diplomatie pragmatique et préparerait le terrain pour les efforts en cours dans la péninsule coréenne. Cela n'est pas impossible à réaliser, comme nous l'avons vu juste avant le tournant du siècle lorsque les deux Allemagnes se sont réunifiées.

Les défis auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle sont impressionnants. Pour être efficace, l'Organisation a absolument besoin d'un engagement et d'un appui inconditionnels de tous ses Membres. Les riches et les puissants doivent acquitter leur contribution à temps, intégralement et sans conditions. Il faut avant tout à l'ONU la volonté politique mondiale et les ressources nécessaires pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité, favoriser le développement durable, faire face à la dégradation de l'environnement, lutter contre la pauvreté et les maladies et encourager le respect de la dignité de l'homme.

Les problèmes humains existeront toujours, mais c'est par le dialogue et la discussion qu'il faut les régler. C'est là la démarche qu'a adoptée mon gouvernement pour trouver une solution aux troubles ethniques que connaît actuellement notre pays. Pour réaliser la paix, nous risquons de passer par un processus difficile et lent qui pourrait déboucher sur une paix fragile et imparfaite, mais nous pensons pouvoir y parvenir. Toutefois, nous ne devons pas nous contenter de réaliser la paix. Nous devons donner à nos peuples les valeurs et les compétences qui permettront de la faire durer. Alors que nous commençons le XXI<sup>e</sup> siècle, réaffirmons notre détermination de travailler en partenariat avec les autres afin de réaliser la paix dans le monde et la sécurité pour tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la République de l'Ouganda, M. Ralph Ochan.

**M. Ochan** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais présenter les excuses de mon ministre qui aurait dû faire cette déclaration aujourd'hui. Mais il a dû se rendre à Winnipeg où l'avenir de certains de nos enfants enlevés sera débattu demain.

Monsieur le Président, je vous adresse à vous-même ainsi qu'à tous les États Membres de l'ONU, les salutations fraternelles et les meilleurs voeux du Gou-

vernement et du peuple ougandais à l'occasion du nouveau millénaire. Je tiens également à vous transmettre à vous-même ainsi qu'à la cinquante-cinquième session les meilleurs vœux du Président de la République de l'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni.

D'emblée, Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter de votre élection bien méritée et unanime à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale qui suit le Sommet historique très réussi du millénaire. Votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, mérite nos remerciements sincères pour avoir présidé avec succès tant de sessions ordinaires et extraordinaires pendant qu'il était Président de l'Assemblée générale.

J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier à notre illustre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le travail exemplaire qu'il a continué d'accomplir au nom de l'Organisation et des peuples du monde. Le Secrétaire général mérite que la famille des Nations Unies lui rende un hommage particulier pour les efforts qu'il déploie inlassablement afin de trouver des solutions aux nombreux défis auxquels est confrontée l'Organisation des Nations Unies à l'aube d'une ère nouvelle.

L'Ouganda se félicite vivement de l'admission de Tuvalu en tant que 189<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Les événements en Afrique et en particulier, l'instabilité dans la région des Grands Lacs, continuent d'être extrêmement préoccupants pour l'Ouganda. C'est pourquoi je fais appel à l'indulgence de l'Assemblée si je consacre une partie de ma déclaration aux problèmes et aux défis auxquels nous devons faire face dans la région des Grands Lacs.

Comme la communauté internationale le sait bien, le conflit en République démocratique du Congo constitue une menace importante pour la stabilité de la région des Grands Lacs et, à terme, de l'ensemble du continent africain. Ce conflit a pour origine les violations massives des droits fondamentaux et démocratiques des peuples de la région pendant le long règne de dictateurs dans plusieurs pays de la région. De nombreux exemples montrent que lorsque les peuples sont opprimés, ils finissent tôt ou tard par se soulever et s'insurger contre leurs oppresseurs. C'est précisément ce dont nous sommes témoins aujourd'hui dans la région des Grands Lacs.

Au cours des années 80 et 90, un certain nombre de dictatures ont été renversées en dépit des efforts désespérés qui ont été faits pour sauver leur régime. Ces dictateurs ont eu recours aux méthodes les plus inhumaines pour s'accrocher au pouvoir – à savoir le recours au génocide. Cette arme ignoble n'a pas simplement été utilisée au Rwanda en 1994; elle a aussi été utilisée dans une moindre mesure en Ouganda, au Burundi et dans l'ex-Zaïre. L'instabilité dont nous sommes aujourd'hui les témoins est donc le résultat de la lutte que continuent de livrer les peuples de la région pour proclamer leurs droits fondamentaux et démocratiques.

En Ouganda, la lutte du peuple pour des changements fondamentaux a pris fin en 1986, et a eu pour résultat l'instauration de la démocratie, de la stabilité et du progrès économique que le peuple ougandais connaît depuis 14 ans. Malheureusement, l'instabilité et les guerres civiles dans les pays voisins ont continué d'avoir des répercussions négatives sur les efforts que nous déployons pour consolider les résultats de notre victoire. Ceci a été le cas en particulier lorsque ceux qui demeuraient partisans de nos anciens dictateurs ont essayé de forger des alliances avec les régimes dictatoriaux de certains pays voisins pour tirer parti du vide de pouvoir et établir des bases à partir desquelles ils pourraient lancer des attaques désespérées qui se sont avérées futiles contre l'Ouganda.

Comme le Gouvernement ougandais l'a dit précédemment, il a coopéré à plusieurs reprises avec un certain nombre de forces progressistes dans la région pour aider le peuple de la République démocratique du Congo à se libérer de l'une des dictatures les plus longues et les plus tyranniques du continent africain – je veux parler de la dictature de Mobutu. En aidant le peuple de la République démocratique du Congo, nous espérons également nous libérer nous-mêmes de la menace de déstabilisation qui était devenue la politique officielle du régime Mobutu. C'est pourquoi en 1997 des troupes ougandaises se trouvaient dans la République démocratique du Congo.

Lorsqu'un nouveau régime est venu au pouvoir en République démocratique du Congo, nous avons signé un protocole de coopération en vertu duquel les forces de sécurité de l'Ouganda et du Congo allaient coopérer pour contenir la menace causée par les groupes armés organisés par les vestiges des forces des anciens dictateurs ougandais qui opéraient à partir du territoire congolais. Malheureusement, au bout d'un

délai très court, le nouveau régime de la République démocratique du Congo a jugé bon d'abandonner ses anciens alliés et de forger une alliance avec ceux-là mêmes qui constituaient une menace à notre sécurité. Ce régime ne s'est pas contenté de tourner le dos à ses alliés extérieurs, il a également tourné le dos à ses alliés intérieurs et ainsi provoqué une nouvelle guerre civile dans le pays en moins d'un an. C'est ainsi qu'un certain nombre de pays africains qui avaient été alliés dans la lutte contre Mobutu se sont retrouvés entraînés dans le conflit.

Heureusement, ces pays n'ont pas tardé à comprendre la folie d'un affrontement armé et ont choisi de mettre fin au conflit par le biais de négociations qui ont débouché sur l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Cet accord a constitué un progrès décisif dans les tentatives d'établissement d'une paix véritable dans la région parce qu'il a tenté de régler les problèmes posés par l'établissement d'un gouvernement démocratique et responsable en République démocratique du Congo et par la nécessité de satisfaire les besoins de sécurité légitimes des pays voisins. Cet accord est encore le meilleur espoir d'établir et de maintenir la paix dans la région. C'est pourquoi l'Ouganda a beaucoup fait pour que cet accord soit mis en oeuvre. Le 8 avril de cette année, l'Ouganda a accueilli une importante réunion du Comité politique qui a été créé en vertu de cet accord. À cette réunion, un plan de désengagement a été adopté conformément auquel toutes les forces combattantes de la République démocratique du Congo cesseront le combat sous la surveillance de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Malheureusement, le dégagement des forces n'a pu se faire conformément au calendrier qui avait été prévu parce que l'un des signataires, à savoir le Gouvernement de la République démocratique du Congo, a tout fait pour faire obstruction à la mise en oeuvre du plan de cessez-le-feu ainsi que d'autres aspects de l'Accord de Lusaka.

Le 14 août de cette année, un sommet important de neuf pays de la région sans compter les dirigeants de tous les groupes rebelles combattant contre le gouvernement de la République démocratique du Congo, a eu lieu à Lusaka pour identifier les obstacles à la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu. Ce sommet a conclu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo était en grande partie responsable de l'impasse actuelle. Le Gouvernement congolais a em-

pêché l'application du cessez-le-feu principalement en refusant de participer au dialogue national, en rejetant l'éminent et distingué facilitateur qui avait été accepté à la suite de consultations larges et par consensus, en restreignant la liberté de circulation des observateurs de la paix de la MONUC, en refusant de coopérer avec la Commission militaire mixte et en poursuivant les violations du cessez-le-feu.

Les dirigeants de la région ont exprimé leur vive préoccupation face aux obstructions faites par la République démocratique du Congo à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu. Si la République démocratique du Congo ne tient pas compte des appels lancés par les dirigeants de la région, la région risque fort de se trouver entraînée dans une autre guerre à grande échelle. Nous en appelons donc au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour qu'il revoie sa position et choisisse la voie du dialogue, avec ses opposants internes aussi bien qu'externes, et abandonne la voie de l'affrontement militaire.

L'Ouganda souhaite réaffirmer son plein attachement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui offre la meilleure possibilité de mettre un terme à ce conflit. L'Ouganda s'engage pleinement à appuyer tous les efforts visant à mettre fin au conflit et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle offre un appui moral et matériel au processus de paix de Lusaka.

L'Ouganda pense que les problèmes du Burundi sont essentiellement de nature politique et interne. En tant que Président de l'initiative de paix régionale sur le Burundi, le Président Museveni de l'Ouganda a travaillé sans relâche pour trouver une solution au problème. À ce titre, il a convoqué et présidé de nombreux sommets régionaux. Nous pensons qu'une formule qui crée la démocratie avec la sécurité pour tous les Burundais est chose possible.

Nous tenons à proclamer notre reconnaissance au facilitateur du processus de paix au Burundi, l'ancien Président Nelson Mandela et à son prédécesseur le regretté Mwalimu Julius Nyerere, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour trouver une solution pacifique au problème du Burundi.

L'Ouganda se félicite de l'accord signé le 28 août à Arusha par les parties au processus de paix au Burundi. Nous regrettons toutefois que quelques-unes des parties n'aient pas signé cet accord. L'Ouganda voudrait leur lancer un appel pour qu'elles signent l'accord dès que possible dans l'intérêt de l'avenir du peuple du

Burundi et de la région des Grands Lacs. Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles fournissent l'appui et les ressources nécessaires pour permettre la mise en oeuvre réussie de cet accord.

L'Ouganda souscrit à l'objectif d'un désarmement général et complet que l'ONU a approuvé en 1978 à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cela étant, nous notons avec préoccupation que la Commission du désarmement n'a pas réussi à s'entendre sur la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. La tenue de cette conférence est essentielle pour traiter des questions importantes liées au désarmement. Il est fort regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi deux ans de suite à s'entendre sur un ordre du jour.

L'Ouganda attache également une grande importance à la Convention d'Ottawa relative aux mines terrestres antipersonnel. Nous avons appuyé l'an dernier la résolution sur le trafic illicite des armes légères parce que la prolifération et l'utilisation de ces armes et des armes de petit calibre demeure un problème essentiel dans notre région. L'Ouganda a activement participé aux initiatives régionales sur cette question qui ont débouché sur l'adoption de la Déclaration de Nairobi. Nous attendons avec intérêt la Conférence sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects qui doit se tenir en juillet 2001.

Le monde est entré dans le XXI<sup>e</sup> siècle en devant tenir compte de la mondialisation, force économique dominante. Malheureusement, les avantages attendus de ce processus ne sont pas garantis pour tous les pays. Pour certains pays, elle a ouvert la possibilité d'une croissance et d'un développement rapides grâce à l'accroissement du commerce et aux progrès technologiques. Pour d'autres, ce processus a entraîné une plus grande inégalité de revenus et une plus grande marginalisation dans l'économie mondiale. Le plus grand défi auquel nous sommes confrontés à l'aube de ce nouveau siècle est donc de trouver la volonté politique nécessaire pour agir ensemble et créer un environnement propice à une intégration réussie des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale. L'Ouganda estime que la question de la mondialisation peut et doit être examinée sérieusement au niveau multilatéral par l'Organisation des Nations Unies ainsi que par d'autres organisations internationales. Nous sommes persuadés qu'avec l'engagement et la bonne volonté des princi-

pales nations commerciales, la mise en place d'un système commercial multilatéral réglementé qui a été institutionnalisé en Organisation mondiale du commerce facilitera l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial.

Débarrasser le monde du fléau que constitue la misère est un défi qui mérite maintenant plus d'attention que jamais car, alors qu'une plus grande partie de la population mondiale jouit d'un meilleur niveau de vie, la situation d'un grand nombre de personnes dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, se détériore rapidement et il y a là un danger. Aujourd'hui, le pourcentage de la population mondiale qui vit avec moins d'un dollar par jour est plus élevé qu'il y a 10 ans. Le rapport du Secrétaire général montre que les personnes vivant en Afrique subsaharienne sont presque aussi pauvres aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 20 ans. Cela en dit, hélas, long sur l'état de la coopération pour le développement. Des mesures urgentes doivent être prises pour mettre un terme à la détérioration des conditions de vie des populations dans les pays en développement.

En Ouganda, nous croyons qu'une croissance générale et soutenue des revenus peut permettre de réduire considérablement la pauvreté. Nous croyons en outre que ceci peut se faire avec succès en modernisant le secteur agricole qui domine l'économie et emploie la majorité de notre population. C'est pourquoi au cours des deux dernières années nous avons travaillé à l'élaboration d'un ensemble détaillé de politiques pour la modernisation de l'agriculture, dans le cadre de la stratégie globale du Gouvernement en faveur de l'élimination de la pauvreté. L'Ouganda accueille avec satisfaction et fait siennes les recommandations du Secrétaire général sur les mesures concrètes qui doivent être prises à la fois au niveau national et international pour réduire le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême.

La dernière décennie a vu une détérioration des conditions socioéconomiques des pays les moins avancés qui s'est poursuivie sans discontinuer. Un examen rapide des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés montre qu'il y a eu plus de revers que de progrès. Si les pays les moins avancés ont entrepris des mesures d'ajustement et de réforme profondes et parfois douloureuses, les mesures prises par la communauté internationale ont été bien en deçà des

engagements pris en vue de fournir un appui extérieur adéquat pour compléter leurs efforts. En conséquence, les pays les moins avancés continuent de souffrir d'un manque de ressources extérieures d'appoint pour leur développement en raison du déclin constant des flux d'aide publique au développement.

S'il est vrai que les flux d'investissement étranger directs ont considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, les pays les moins avancés ne sont pas encore en mesure d'attirer une grosse part de ces investissements. L'importance de leur dette extérieure a eu un effet négatif sur leurs économies, et malgré des décennies de libéralisation, la plupart des pays industrialisés maintiennent encore des mesures protectionnistes sur leurs marchés, en particulier pour les produits agricoles et les textiles – les deux secteurs où les pays en développement ont un avantage comparé reconnu. Tous ces facteurs ont eu pour effet combiné de mettre un nouveau frein aux chances économiques et sociales des pays les moins avancés.

À cet égard, l'Ouganda appuie fermement le Secrétaire général lorsqu'il exhorte les pays industrialisés à envisager d'accorder un accès sans quota et sans taxes aux exportations des pays les moins avancés pour donner la preuve de leur volonté d'intégrer les pays les moins avancés au système commercial mondial. Ma délégation engage également l'Assemblée générale à adopter les recommandations de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui figurent dans le Consensus de Bangkok et le Plan d'action pour les pays les moins avancés. Nous demandons aux principaux pays industrialisés de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord auquel ils sont parvenus en 1999 à Cologne lors du sommet du Groupe des Huit. Nous demandons également qu'un appui plus ferme soit accordé aux organismes pertinents de l'ONU tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour permettre une mise en oeuvre réussie de leurs mandats qui consistent à venir en aide aux pays les moins avancés.

En ce qui concerne tout particulièrement le continent africain, où se trouvent 33 des 48 pays les moins avancés, la situation socioéconomique est beaucoup plus précaire malgré les nombreux efforts qui ont été faits, individuellement et collectivement, par un grand nombre de ces pays afin de jeter des bases solides pour le développement. La difficulté de parvenir à des résultats positifs en matière de développement de

l'Afrique a été intensifiée par la gravité de la crise du sida en Afrique. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter son concours aux efforts de l'Afrique pour lui permettre de réaliser son objectif de renaissance africaine dont le but est de mettre le continent au premier rang du développement humain et du progrès. La communauté internationale doit appuyer les efforts des pays africains en s'acquittant des engagements pris dans le cadre du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. On compte au nombre de ces engagements la réduction de la dette africaine, des flux de ressources adéquats, un accès plus grand aux marchés et une aide à la diversification et au renforcement des capacités. À cet égard, l'Ouganda appuie les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport à la présente session de l'Assemblée générale.

Je souligne à nouveau l'engagement pris par l'Ouganda de défendre les valeurs et les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je garantis que mon gouvernement continuera de souscrire aux conventions et aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Dans notre quête d'un régime international de droits de l'homme, il est essentiel que nous mettions en place des institutions et des mécanismes appropriés. L'Ouganda continuera d'apporter son appui à la création d'une Cour pénale internationale puissante et oeuvrera dans ce sens. Nous sommes particulièrement préoccupés par les moyens de prévenir et de punir le crime de génocide qui demeure une menace dans notre région.

Au niveau national, dans une tentative pour mettre en oeuvre les droits fondamentaux garantis par notre constitution, les Ougandais ont voté le 29 juin 2000 dans le cadre d'un référendum pour un système politique de leur choix. Je saisis cette occasion pour remercier la communauté internationale de son appui qui a permis le succès de ce référendum. Je suis heureux d'annoncer que le référendum a été déclaré libre et équitable par les observateurs et locaux et internationaux. Cette expérience nous persuade que le référendum proposé pour le Sahara occidental devrait être réalisé dès que possible car il offre la meilleure solution face à la possibilité d'une poursuite du conflit armé.

Dans notre combat visant à mettre fin au conflit intérieur, le Parlement a promulgué la loi Amnistie 2000 aux termes de laquelle une Commission

d'amnistie a maintenant été établie et est en état de fonctionner. La Commission a pour mandat de suivre les programmes de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation des rapatriés, de coordonner un programme de sensibilisation du public sur cette loi, d'envisager et d'encourager des mécanismes de réconciliation appropriés dans les zones affectées et d'encourager le dialogue et la réconciliation dans l'esprit de la loi d'amnistie. Il y a un programme de réinsertion dans la société qui suppose l'acquisition de compétences et un fonds destiné à promouvoir le travail indépendant. Nous espérons que ce processus mettra un terme au conflit interne et à toutes les violations des droits de l'homme associées aux situations de conflit.

Enfin, l'Ouganda pense qu'en ce début de siècle, il conviendrait de réformer l'Organisation des Nations Unies et de la doter des ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter avec efficacité des mandats que l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'Organisation lui ont confiés. À cet égard, l'Ouganda espère que les longues négociations qui n'en finissent pas sur la réforme du Conseil de sécurité seront conclues à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus du bien-fondé de la position du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine sur cette question et nous appuyons la candidature du Japon et de l'Allemagne aux sièges de membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi. Nous appuyons également la création de trois nouveaux sièges permanents, un pour l'Afrique, un pour l'Asie et un pour l'Amérique latine.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie, S. E. M. George Odlum.

**M. Odlum** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*): L'humanité, notre principal sujet de préoccupation, est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici aujourd'hui. L'humanité se trouve à un tournant décisif de l'histoire du monde. Le défi auquel nous sommes maintenant confrontés est de mobiliser la conscience et la volonté collectives de la communauté internationale pour régler les problèmes de la planète Terre.

Au cours du siècle dernier, les inégalités entre les nations et au sein des nations se sont accentuées. La pauvreté, la maladie, l'analphabétisme et la faim parmi les peuples du monde ont augmenté. L'écosystème

mondial, base dont nous dépendons tous pour survivre, se détériore rapidement. C'est la raison pour laquelle nous devons considérer que l'époque que nous vivons est importante pour l'histoire humaine malgré l'affirmation de Fukuyama qui prétend que l'histoire a pris fin. Le troisième millénaire nous donne la possibilité de rompre les chaînes du passé et de créer de nouveaux débuts. Les choix que nous ferons peuvent changer la face de l'humanité et nous conduire vers les objectifs acceptés par tous de paix mondiale, de sécurité économique et humaine et du plus grand bien de l'humanité.

Le siècle dernier a été riche en exemples de nations qui se sont préparées à conquérir et à dominer. Les conquistadors qui ont pillé le nouveau monde se promènent toujours en liberté se servant des institutions mondiales, des techniques nouvelles et des armes de destruction pour opprimer et dominer les faibles, les innocents et les dépossédés de l'humanité. Le message que Sainte-Lucie apporte à cette Assemblée du millénaire provient de la plume du lauréat du prix Nobel de Sainte-Lucie, Derek Walcott, qui nous rappelle qu'« il n'y a pas de mondes à conquérir, mais des mondes à recréer ».

Les esprits qui se sont laissés corrompre par les histoires de conquête auront du mal à connaître la sérénité et le calme essentiels qu'apporte la récréation. Le thème de cette Assemblée du millénaire va précisément dans le sens de la récréation. Un remaniement fondé sur le rôle et de la fonction de l'ONU et un élan moral et résolu tendant à recréer les sociétés meurtries et démoralisées dans lesquelles nous vivons.

C'est pourquoi nous devons faire nôtre le thème du Sommet du millénaire des Nations Unies, « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ». La réalisation d'une transformation réelle dans le système mondial demande que l'ONU soit en mesure de jouer un rôle d'avant-garde dans le développement et dans le progrès de la société et de la sécurité humaines. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle crucial pour faire prévaloir la responsabilité à l'échelle planétaire. La responsabilité à l'échelle planétaire suppose implicitement un certain engagement moral à l'égard du bien-être humain. C'est l'élaboration de programmes économiques conçus pour provoquer une redistribution économique, pour protéger contre les crises économiques et pour arrêter des politiques de développement qui soient en accord avec la protection de l'environnement et la durabilité.



Il faut renforcer l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de jouer un rôle plus central dans le développement qui assurera l'équité et la sécurité pour ses petits membres vulnérables comme Sainte-Lucie face à la convoitise des puissances avides de profit. Au lieu de cela, nous assistons à un affaiblissement général et constant du rôle de l'ONU en matière de développement et les questions de développement sont laissées entre les mains d'institutions non démocratiques telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui perpétuent les injustices économiques mondiales et ne tiennent pas compte des questions de développement ni des préoccupations des pays en développement.

Le Programme des Nations Unies pour le développement, principale institution de développement des Nations Unies, a maintenant pour mission de donner des conseils en matière de gestion des affaires et d'élections démocratiques. L'ONU joue donc un rôle périphérique en matière de développement et les petits États comme Sainte-Lucie sont laissés seuls pour être dévorés par des États puissants soutenus par de puissantes sociétés transnationales.

Sainte-Lucie est devenue membre de cette Organisation et a placé tous ses espoirs en elle en matière de paix, de sécurité et de développement. Cette Organisation a ensuite transmis notre confiance à quelques grandes puissances et sociétés commerciales. Si l'ONU a un rôle diminué quand il s'agit de garantir le développement, la paix et la sécurité de ceux de ses membres qui sont petits et vulnérables, notre présence ici équivaut alors à un gaspillage inutile de maigres ressources. Dans ces circonstances, nous nous sentons menacés et vulnérables car nous craignons que notre confiance n'ait été trahie.

On ne peut encourager le plus grand bien de la sécurité humaine uniquement par le biais d'opérations de maintien de la paix et de missions humanitaires. Il doit y avoir un effort mondial tendant à renforcer le pouvoir du peuple en éliminant les conditions défavorables qui rendent l'esprit humain incapable de fonctionner et emprisonnent l'imagination. Les Nations Unies du XXI<sup>e</sup> siècle doivent donc être capables de jouer un rôle important pour libérer l'esprit et l'imagination de l'homme en l'éduquant et en lui offrant de véritables possibilités. L'Organisation doit pouvoir se repositionner pour donner un sens pratique à la marée qui s'élève partout dans le monde alors que le

commun des mortels aspire à des horizons plus élevés et plus vastes.

En réaffirmant notre foi dans l'ONU et dans sa Charte, c'est à nouveau avec l'espoir de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La menace à la paix ne découle pas nécessairement d'un conflit militaire. Actuellement de nouvelles formes de guerre sont livrées contre les petits, les faibles et les vulnérables.

Lors d'interventions précédentes devant cette Assemblée et dans la déclaration du Chef de notre gouvernement au Sommet du millénaire, nous avons fait observer que l'injustice qu'a commise l'OMC à l'encontre de Sainte-Lucie et d'autres pays des Caraïbes producteurs de bananes en rejetant le régime de commercialisation de nos bananes en Europe est incompatible avec les règles de l'OMC. Cette décision a condamné nos pays à une ruine économique portant un coup mortel à la force stabilisatrice de notre économie.

Depuis cette décision de l'OMC, qui nous a accordé un délai excessivement court pour adapter notre économie, nous avons perdu 50 % de nos recettes en devises, des milliers d'agriculteurs se sont retrouvés au chômage et il y a eu un accroissement de la pauvreté et de la criminalité. Toutefois, malgré l'urgence présentée par notre situation économique, les négociations entre l'Union européenne et les États-Unis en sont au point mort. Sainte-Lucie demande aux États-Unis de reprendre les discussions avec l'Union européenne sur un nouveau système de commercialisation des bananes qui pourrait être acceptable pour tous, en tenant dûment compte de la proposition des Caraïbes. Mais c'est là une illusion. Nos espoirs ont glissé sur une peau de banane parce qu'un nouvel accord de complaisance a été conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Mais nous sommes un peuple qui ne se laisse pas abattre et nous sommes en train de diversifier notre économie et de construire un nouveau secteur – celui des services financiers. Encore une fois, les géants économiques sont déterminés à écraser nos efforts de développement et à condamner notre peuple à la pauvreté en attaquant un nouveau secteur de notre étroite base économique.

Sainte-Lucie a agi en toute bonne foi en remplissant ses obligations à l'égard de la Charte des Nations Unies, si l'on suppose qu'il y a égalité entre tous les États Membres. Nous avons respecté l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des autres États Mem-

bres et ne nous sommes jamais rendus coupables d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État.

Aujourd'hui, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a décidé d'imposer des politiques fiscales à Sainte-Lucie et à d'autres îles des Caraïbes en qualifiant notre régime fiscal de paradis fiscal pernicieux et elle menace de nous imposer des sanctions pour ne pas avoir adopté les changements de politique fiscale qu'elle a prescrits.

Sainte-Lucie a le droit souverain de décider de son système fiscal. Nous ne pouvons pas dire aux pays de l'OCDE quelles taxes ils doivent imposer et nous ne nous attendons pas non plus à ce qu'ils viennent s'ingérer dans l'exercice du droit sacré qui nous a été confié par nos citoyens. Nos options de développement sont très limitées et nous considérons que les mesures prises par l'OCDE constituent une violation de notre droit de l'homme fondamental au développement et à la recherche d'un niveau de vie décent pour nos populations.

Notre paix est menacée et notre démocratie est compromise. Les conditions d'un conflit sont créées dans mon pays et dans la région, et cependant, au lieu de parler de développement, on nous demande de renforcer l'ONU pour qu'elle puisse intervenir dans les crises nationales.

Dans le contexte d'un monde mondialisé, la notion de souveraineté est en passe de devenir une espèce en danger. Aucune nation qui se respecte n'abandonnerait volontairement sa souveraineté pour l'illusion d'un monde meilleur, alors que tous les signaux émis par ce nouveau monde sont destructifs et négatifs. Pour ce qui est des interventions au titre du maintien de la paix, on peut renoncer à sa souveraineté pour éviter un holocauste mais certainement pas pour permettre à des pays cupides et nantis de monopoliser les courants de capitaux dans le secteur des services financiers.

*M. Lelong (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.*

La semaine dernière, par l'intermédiaire de nos chefs d'État et de gouvernement, nous avons réaffirmé notre foi dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa Charte comme étant les bases indispensables à un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Cette réaffirmation est particulièrement importante pour des

petits États en développement comme Sainte-Lucie qui n'ont ni la taille ni les ressources voulues pour exhorter la communauté internationale à tenir dûment compte de leurs préoccupations et de leurs intérêts. Nous avons accepté de confier à l'ONU la tâche d'assurer l'égalité entre les États. Il nous importe au plus haut point que l'ONU ne recule pas devant son rôle qui consiste à encourager le dialogue international et à rechercher un consensus afin que les préoccupations et les intérêts de tous les États Membres soient dûment pris en compte et se reflètent dans les activités de l'Organisation. Nous voulons que notre confiance soit accordée à des influences plus puissantes qui décideront de notre avenir collectif. Nous nous sommes consacrés à nouveau à défendre le principe de l'égalité des États et nous comptons bien que cette égalité se réalisera dans les directives de politique générale de l'ONU par l'établissement d'un équilibre dans la représentation des intérêts des États Membres et des régions.

Sainte-Lucie demande à l'ONU d'assumer son rôle fondamental et légitime dans le développement et la supervision de la mondialisation, d'encourager la démocratie et une bonne gouvernance au plan national et international, de représenter le droit et de protéger ses membres faibles et vulnérables contre les assauts des États puissants et dominants tout en cherchant l'égalité et la justice pour tous. Tel devrait être l'essentiel des activités de l'ONU au cours du nouveau millénaire si nous voulons éliminer la pauvreté et connaître la paix.

Sainte-Lucie ne peut faire preuve d'enthousiasme à l'égard d'autres questions tant que le développement et l'équité dans l'économie mondiale ne seront pas devenus une priorité. La baisse de nos revenus nous enlève notre capacité d'accroître notre contribution au maintien de la paix, et nous serons peu enclins à le faire tant que notre participation à l'économie mondiale et aux bienfaits que nous en retirons n'auront pas augmenté. On ne peut vivre uniquement de gouvernance ou de paix. Notre population doit trouver le moyen de subsister qui lui permettra de participer à la gouvernance et à la paix. Sainte-Lucie attend donc avec intérêt et impatience la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement qui discutera de manière globale les questions de commerce et de finance et les affaires monétaires dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges commerciaux.

Nous avons toujours été en faveur d'une approche intégrée du développement et des questions qui intéressent l'ensemble du monde, et notre ère de technologie et d'interdépendance se prête tout à fait à l'adoption de cette approche intégrée pour évaluer et régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Nous continuons de considérer que le financement du processus de développement est le maillon essentiel qui manque dans le programme de développement tendant à une solution durable du problème de la pauvreté et des menaces à la paix. Nous espérons qu'au moyen de ce processus l'Organisation des Nations Unies pourra reprendre le rôle légitime en matière de développement qui lui a été confié par la Charte et encourager la participation effective de tous ses États Membres à la gestion de l'économie mondiale et de la mondialisation, pour le bénéfice de tous les peuples du monde.

La plus grave menace contre la paix mondiale et la démocratie vient des déséquilibres et des inégalités systémiques de l'économie mondiale et des institutions qui la régissent. Cette situation n'est pas viable et elle est explosive. Un grand nombre des déclarations qui ont été faites lors du Sommet du millénaire et de la présente session ont pour l'essentiel relevé la nécessité de renforcer les efforts de maintien de la paix à l'aide de ressources et de personnel supplémentaire. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'améliorer les efforts de maintien de la paix pour en accroître l'efficacité. Toutefois, on ne consacre pas la même importance ni les mêmes efforts à la solution du problème représenté par les menaces réelles contre la paix et les causes fondamentales des guerres. Les pays en développement sont menacés de privations continues et d'inégalités dans l'économie mondiale. Si ces inégalités et ces déséquilibres ne sont pas corrigés, nous continuerons à provoquer des troubles et à menacer d'intervenir tandis que les causes de ces problèmes resteront sans solution.

De même, nous faisons étalage de la notion à la mode d'élimination de la pauvreté de manière isolée, sans tenir compte de la nature complexe et multiforme de la pauvreté ni des causes de la pauvreté dont font partie les inégalités économiques mondiales. Cette façade destinée à apaiser les plus pauvres trompe certaines personnes mais pas tous les pauvres du monde. La nature globale du développement prend le pas sur le palliatif que constitue l'élimination de la pauvreté. La coopération internationale en matière de développe-

ment devrait plutôt se manifester par la réalisation de l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 % du produit intérieur brut consacré à l'aide au développement par le biais de l'annulation de la dette, par l'octroi aux pays en développement d'un traitement spécial et différencié sur une base contractuelle et par un soutien financier suffisant pour les programmes de développement de l'ONU.

Nous avons réaffirmé notre attachement à la promotion de la démocratie encore que nous insistions surtout sur la démocratie au niveau national. Le problème inhérent à la réalisation de cet objectif est clair, puisque la démocratie au niveau national est amoindrie par l'absence d'un niveau comparable de démocratie au niveau international. Les peuples et les dirigeants du monde se moqueraient avec raison d'un appel à la démocratie qui serait lancé si ce principe ne s'appliquait pas également au Conseil de sécurité, aux institutions de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce, c'est-à-dire aux principales institutions qui gèrent aujourd'hui les problèmes internationaux dans le domaine de la paix et de la sécurité, et de l'économie mondiale respectivement. L'ONU doit montrer la voie en matière de démocratie à l'échelle mondiale pour que nous puissions croire en ce principe comme étant la fondation de la paix et de la prospérité en ce nouveau millénaire. Tous les États Membres doivent être en mesure de jouer un rôle utile dans les questions de paix, de sécurité et d'économie mondiale pour donner un sens réel à la démocratie et à la gouvernance.

Le symbolisme de l'Organisation des Nations Unies est universellement reconnu, mais notre rôle au cours de ce millénaire est de redéfinir ses objectifs, de mieux préciser le centre d'intérêt de l'organisation et d'en faire un instrument plus efficace pour réaliser les changements et le développement au niveau mondial. Mais ce changement institutionnel doit être inspiré et motivé par une détermination équivalente des États Membres de recréer leurs propres sociétés. La résonance et la vibration bienveillante de notre Secrétaire général visionnaire Kofi Annan ne suffisent pas. En tant qu'États Membres, nous devons nous atteler à la tâche de la recréation des sociétés, compte tenu des paramètres de nos propres sociétés, afin de compenser l'influence négative de la dégradation morale, de la criminalité, des drogues et des comportements antisociaux. Tels sont les critères d'une société incivile.

En recréant nos propres sociétés nous sommes confrontés aux désavantages structurels du chômage, de l'analphabétisme et de la tyrannie qu'imposent la

consommation à outrance et le matérialisme. Nos jeunes se laissent facilement prendre aux cajoleries de la télévision par câble. Ils absorbent une culture et un mode de vie qui vont à l'encontre de leur propre développement personnel. Ils ne comprennent pas le lien qui existe entre gagner de l'argent et le dépenser et acquièrent le goût de biens de consommation durables que leur base économique ne pourrait jamais soutenir. Ils deviennent de plus en plus agressifs dans leurs exigences et leurs attentes qui ne cessent de croître et que ni les ressources de l'État ni leur faible conscience professionnelle ne leur permettraient de satisfaire. Ils acquièrent une culture de critique systématique qui ne laisse pas de place pour une culture de l'appréciation. Les Gouvernements des Caraïbes assistent avec impuissance à un phénomène croissant qui menace de troubler le rythme de la croissance économique projetée et qui engendre une espèce d'anarchie que les méthodes traditionnelles employées pour assurer le maintien de l'ordre n'arrivent pas à maîtriser.

Alors que la mondialisation affaiblit les bases économiques et sociales de nos îles, l'aide internationale et bilatérale se fait de plus en plus rare. Tandis que les idéologies et les idéaux cèdent la place au pragmatisme, le faible tissu social et politique de ces jeunes nations est mis à nu. Le langage de la retenue et de la patience n'arrive plus à retenir la vague anarchiste de la révolte populaire. Les petits pays vont se trouver face à leurs propres Seattles, mais il n'y aura pas de soldats de la garde nationale pour venir à leur secours, pas de philosophies fortifiantes pour arrêter le mouvement, seules les sombres statistiques faisant état de la chute des revenus et de la hausse des espoirs.

Les nations qui essaient de faire face à ces problèmes sociaux se sont attiré les foudres de grands pays – ce qui s'est terminé par leur isolement et l'imposition de sanctions. Les pays comme Cuba et la Libye ont senti le poids des sanctions. Le système des Nations Unies doit revoir la stratégie consistant à imposer des sanctions et doit concevoir d'autres moyens d'assurer le respect des règles au sein de la communauté internationale. L'imposition de sanctions est souvent inhumaine et s'accompagne généralement de conséquences économiques dévastatrices et n'atteint pas les effets souhaités dans les pays visés. La communauté internationale doit se rendre compte que ce n'est pas avec des interventions, des embargos et des sanctions que l'on construit une démocratie.

En raison des souffrances indicibles infligées aux populations civiles, un système des Nations Unies du XXI<sup>e</sup> siècle ne peut pas continuer d'approuver l'imposition de sanctions. Plus accablant encore, la volonté générale de cette Assemblée est souvent bafouée et ignorée lorsque le consensus international demande que les sanctions soient éliminées. La démocratie ne serait-elle qu'une attitude commode? Si tel est le cas, cela ne répond pas à la question de savoir pourquoi on insiste tellement pour que des pays comme Cuba respectent les principes de la démocratie alors que ces principes eux-mêmes font l'objet de compromis et sont rejetés pour des raisons de commodité. Ce sont ces injustices et ces violations qui ont fait tourner l'opinion mondiale en faveur de ce petit pays en difficulté des Caraïbes, Cuba, et qui ont fait de son dirigeant, Fidel Castro, un symbole vivant de l'esprit invincible qui permet à notre peuple, contre toute attente, de triompher de l'adversité.

Plus que jamais, les éléments positifs d'une Organisation des Nations Unies réformée deviendront un refuge, un bastion d'espoir pour les nations déconcertées par des événements qu'elles ne semblent soudain plus en mesure de maîtriser. La dernière fois que j'ai pris la parole devant cette honorable institution, j'ai fait allusion au sort de l'Afrique. Je voudrais réaffirmer que si c'est l'Afrique qui aura marqué de son empreinte la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la justice poétique exige qu'elle soit également notre première préoccupation au XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans le processus de récréation, Sainte-Lucie et les Caraïbes doivent s'efforcer de devenir des catalyseurs de la paix dans l'instance internationale. Nous devons faire usage de notre influence collective pour contenir les différends portant sur des questions de frontière qui menacent de provoquer des frictions en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous devons également veiller à ne pas importer de conflits dans notre région.

Dans le cas de Taiwan et de la Chine, il est essentiel que nous continuions à travailler dans le sens d'une politique d'une Chine unique plutôt que d'alimenter les hostilités qui caractérisent la relation qui existe entre ces deux pays. Un règlement rapide de l'impasse qui existe entre Taiwan et la Chine renforcerait la solidarité des pays en développement.

Dans le cas de l'Afrique, les Caraïbes ont toujours connu une association particulièrement symbioti-

que avec ce continent. Des hommes comme Padmore, C. L. R. James, Eric Williams, Sir Arthur Lewis et Walter Rodney ont tous travaillé avec assiduité aux côtés de dirigeants africains comme Nkrumah, Nyerere, Sékou Touré et Léopold Senghor afin de réaliser le rêve ultime d'une Afrique unie, libérée de la servitude qu'engendrent la pauvreté, la maladie et l'exploitation. Cette noble tradition doit se poursuivre. Une fois de plus, Sainte-Lucie demande à ses collègues de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de continuer à examiner la possibilité d'obtenir le statut d'observateur à l'Organisation de l'unité africaine.

Les peuples du continent africain sont confrontés à l'impact de la pandémie de sida qui menace de décimer la population du continent tout entier. Mais les effets dévastateurs du sida ne se font pas sentir que sur le continent africain. Aujourd'hui le monde est confronté à la crise sanitaire la plus grave de l'histoire humaine. Cette maladie peut avoir pour effet de déstabiliser des démocraties fragiles et d'anéantir les progrès économiques tant dans le monde en développement que dans le monde développé.

Nous nous félicitons des efforts du Président Clinton tendant à créer un Fonds d'affectation spéciale pour lutter contre le sida en Afrique et de l'engagement qu'il a pris de consacrer un milliard de dollars à la lutte contre le sida en Afrique subsaharienne. Nous nous félicitons également de l'engagement pris par Cuba d'envoyer trois mille médecins cubains en Afrique. Toutefois, étant donné la nature transnationale de cette maladie, l'ONU devrait se servir de leurs institutions pour lancer un mouvement en vue d'éliminer complètement ce fléau. Si nous voulons que le monde survive aux ravages de cette épidémie, nous devons non seulement nous engager à fournir les ressources financières nécessaires à la recherche et à la mise au point de médicaments, mais nous devons rendre ces médicaments abordables et accessibles et nous devons également continuer de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité d'adopter des mesures de prévention.

À la fin de l'année, l'Assemblée générale verra la fin de la première Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Il reste encore beaucoup à faire pour que l'Organisation des Nations Unies réussisse à s'acquitter de son mandat officiel qui consiste à assurer une égalité politique complète et absolue pour les peuples des territoires concernés. Ceci doit rester le principe directeur de la communauté internationale. Le fait que la majorité des territoires non encore auto-

mes soient des petites îles ne veut pas dire que l'autodétermination de leurs peuples est moins importante que celle des anciens territoires qui sont parvenus à un statut souverain. Nous devons résister à toutes les tentatives visant à légitimer les dispositions coloniales inégales actuelles qui ne prévoient pas une égalité politique complète et absolue. Sainte-Lucie approuve donc pleinement la proclamation d'une deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme et demande aux États Membres et aux organismes de l'ONU de s'acquitter de leurs responsabilités conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Sur l'initiative du Gouvernement canadien, un débat a débuté au sein de l'Organisation des États américains sur le thème de la sécurité humaine dans le monde. Il est réconfortant pour les États en développement, et en particulier les petits États en développement, d'avoir le sentiment que le monde entier se soit senti obligé de fixer son attention sur la sécurité de la planète toute entière. Sur une note discordante, les États-Unis d'Amérique font maintenant porter leur attention essentiellement sur un système national de défense antimissile qui vise à protéger les États-Unis contre des attaques par missile. À cette conjoncture stratégique du nouveau millénaire, alors que les dirigeants du monde entretiennent avec précaution une culture de paix et de désarmement, cet acte va à l'encontre de l'esprit de réconciliation et de désarmement nucléaire universel. Cet intérêt fâcheux et myope pour la protection d'une seule nation et d'un seul peuple pourrait bien déclencher une série d'explosions nucléaires d'autoprotection qui auraient pour effet d'affaiblir la confiance fragile sur laquelle s'appuie l'espoir d'une sécurité humaine universelle.

Il n'y a pas de mondes à conquérir, mais des mondes à recréer. La recréation de l'Organisation des Nations Unies doit être postulée sur la base du respect mutuel entre riches et pauvres et du respect mutuel entre grandes et petites nations. Aussi petites et désespérées que semblent nos îles, nous devons nous accrocher aux principes qui inspirent les activités de l'ONU.

Nous contestons cette dérive paradigmatique que les nations développées manipulent adroitement pour faire passer le centre d'intérêt de l'ONU vers le maintien de la paix et l'assistance humanitaire. Sainte-Lucie déclare clairement et sans équivoque que le l'ONU doit faire porter tous ses efforts sur le développement en

tant qu'instrument fondamental de l'élimination de la pauvreté et de la guerre.

Aucune carotte de 600 millions de dollars ne nous tentera d'abandonner le principe de la capacité d'une nation à payer. Aucun Congrès ne doit décider du barème des quotes-parts pour l'Organisation des Nations Unies et aucune condition ne doit être imposée au paiement des arriérés ou à l'exécution d'obligations vis-à-vis de cette Organisation.

Les moutons affamés lèvent les yeux au ciel mais nul ne les fait paître. Les loups se déchaînent et se repaissent de leur faim et ce cycle inconvenant se poursuit. Cette Organisation ne doit pas faiblir dans sa détermination du millénaire de mettre fin au carnage.

« Las, je viens vers vous du champ de bataille du temps, armé des déceptions d'hier, des souffrances d'aujourd'hui et des rêves de demain. Il se peut que nous mourions dans cette lutte, mais ne renouons pas à un autre lendemain ».

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. M. Bonaya Adhi Godana, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Kenya.

**M. Godana (Kenya) (*parle en anglais*)** : Au nom de ma délégation, je voudrais commencer par féliciter le Président à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que sa direction habile et sa grande expérience diplomatique permettront de faire aboutir les travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer les remerciements de ma délégation à son prédécesseur, le Ministre Theo-Ben Gurirab de la Namibie, pour la manière avisée dont il a présidé les travaux de notre précédente session. Je félicite le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont l'attachement à façonner l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de relever les défis du nouveau millénaire lui ont valu le respect et l'admiration d'un grand nombre d'entre nous. Je le félicite en particulier de son dévouement désintéressé à son devoir et je l'encourage à continuer à servir la communauté internationale avec le même zèle.

La prolifération des conflits en Afrique continue de constituer de graves menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité. Les conflits ont eu des conséquences négatives sur la capacité de développement du conti-

nent et continuent de porter atteinte aux efforts faits pour améliorer le niveau de vie de nos peuples. Ils ont causé d'importantes destructions et des pertes de vies considérables; ils ont fait des millions de réfugiés et de personnes déplacées et ont exacerbé la famine dans certaines régions comme le sud du Soudan et la corne de l'Afrique.

L'Afrique reconnaît le rôle fondamental joué par l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle reconnaît également la nécessité d'une coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Ces efforts ont donné des résultats positifs dans certains pays. Toutefois, dans d'autres, tels que la République démocratique du Congo, l'ONU a mis longtemps à agir.

Des initiatives régionales positives ont été enregistrées avec la cessation des hostilités armées entre l'Éthiopie et l'Érythrée sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine. Nous félicitons les parties de la maturité dont elles ont fait preuve. Nous engageons vivement les deux parties au conflit à respecter le cessez-le-feu tout en continuant à oeuvrer en faveur d'un règlement définitif négocié de ce différend. Nous engageons vivement l'ONU à s'acquitter rapidement de son devoir le long de cette frontière commune.

L'établissement le mois dernier d'une Assemblée nationale de transition et l'élection du Président de la République de Somalie ont été des événements très importants. Je rends hommage au Président Ismail Omar Guelleh de Djibouti pour ses efforts de médiation et son attachement inébranlable à la cause de la paix en Somalie. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'offrir son soutien et son aide humanitaire à la nation somalienne. J'espère également que l'accord récemment conclu sur le Burundi mettra un terme à la guerre civile qui dure depuis sept ans et permettra à la population de ce pays de réorienter ses efforts vers la reconstruction et le développement.

L'expérience malheureuse récente en Sierra Leone exige que l'on passe en revue les opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la nomination et le déploiement de troupes. Le Kenya appuie l'initiative récente visant à réduire le commerce de diamants illicites qui alimente et entretient les conflits en Afrique. Le Kenya se félicite de la décision prise par le Conseil de sécurité d'autoriser la

création d'une cour pénale internationale pour juger les personnes responsables d'atrocités commises lors de la guerre civile en Sierra Leone. Ceci devrait indiquer aux rebelles qui se trouvent dans ce pays et dans d'autres pays que la communauté internationale ne tolérera pas d'actes contre l'humanité.

Pour ce qui est du désarmement et de la sécurité internationale, nous sommes déçus que, pour la deuxième année de suite, la Conférence du désarmement n'ait pas entrepris d'activités de fond. Cette situation est particulièrement inquiétante puisque la Conférence est le seul forum multilatéral de négociations sur le désarmement.

On espère depuis un certain temps déjà que la Conférence va conduire des négociations sérieuses sur un traité d'arrêt de la production des matières fissiles et sur un traité sur le désarmement nucléaire. Cette Assemblée a dans différentes résolutions demandé à la Conférence du désarmement d'entreprendre ces négociations. Pendant sa cinquante-quatrième session, par exemple, l'Assemblée a adopté quatre résolutions dans lesquelles, entre autres dispositions, elle a demandé à la Conférence de s'atteler sérieusement à la tâche.

L'absence de progrès lors de la Conférence est dû à la réticence des principaux États dotés d'armes nucléaires de se soumettre à une négociation de bonne foi, malgré leurs obligations conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons à espérer que les États dotés d'armes nucléaires respecteront l'engagement qu'ils ont pris d'entreprendre un véritable désarmement nucléaire et qu'ils ont renouvelé en 2000 lors de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un échec de la Conférence du désarmement enverrait un signal erroné aux États non dotés d'armes nucléaires et risquerait d'encourager ceux qui ont des ambitions nucléaires d'adhérer au club des États dotés d'armes nucléaires. Après la fin de la guerre froide, il n'y a absolument plus rien qui justifie le maintien des arsenaux nucléaires, si tant est qu'ils aient jamais été justifiés. Le Kenya demande aux pays dotés d'armes nucléaires de faire en sorte que l'espace reste une zone exempte d'armes nucléaires.

Le grave problème de sécurité posé par la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites préoccupe vivement le Kenya. Nous avons accueilli, en mars de cette année, la Conférence de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique sur la prolifé-

ration des armes légères et de petit calibre illicites. Cette Conférence, à laquelle ont assisté 10 États de la région a adopté la Déclaration de Nairobi, qui demande un accroissement de la coopération et de l'échange d'informations entre les responsables de l'application des lois et les responsables du contrôle des frontières des États de notre région ainsi que le renforcement et/ou l'adoption de lois nationales et de mécanismes de contrôle régissant la possession d'armes par les civils, et demande instamment aux pays sources de réglementer le commerce des armes en imposant des conditions rigoureuses à l'octroi de licences. La Conférence de Nairobi a été une importante initiative et le Kenya est en train d'organiser une réunion de suivi pour le courant de l'année.

Dans le même esprit, j'aimerais exprimer notre plein appui à la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects prévue pour 2001. Nous espérons que cette conférence trouvera une solution adéquate à nos préoccupations.

Une des conséquences des conflits et de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites a été la circulation transfrontière massive de réfugiés. Le Kenya continue d'accueillir un grand nombre de ces réfugiés et ceci a imposé une lourde charge à nos propres ressources nationales limitées.

Je suis heureux de pouvoir dire que le Gouvernement kényen est en train d'établir le texte final du projet de loi 2000 sur les réfugiés afin de trouver une solution à ce phénomène. Ce projet de loi est le résultat d'efforts conjoints entre le Gouvernement kényen, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres parties prenantes. Il fournira aux réfugiés un cadre juridique qui améliorera leur existence et la façon dont ils exercent leurs droits. Le Kenya voudrait que prenne fin l'inégalité qui caractérise la façon dont les réfugiés sont traités à l'échelle mondiale. Nous avons noté avec préoccupation l'incohérence déconcertante qui existe dans les réactions adoptées face aux problèmes des réfugiés dans d'autres régions du monde par opposition à celles qui sont adoptées en Afrique. Nous espérons qu'à l'avenir la communauté internationale réagira d'une manière équitable et cohérente aux problèmes des réfugiés dans toutes les régions du monde.

La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales est résolument à l'ordre du jour de la communauté internationale. Au Kenya, les efforts du Gouvernement sont destinés à mieux sensibiliser le

public aux droits et aux libertés existants. À cet égard, le Gouvernement a préparé un projet de loi visant à établir une commission indépendante des droits de l'homme pour surveiller et protéger les droits de l'homme. Cette commission informera également le Gouvernement de ses obligations internationales en ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l'homme.

Au cours de la dernière session de l'Assemblée, j'ai félicité le Haut Commissaire aux droits de l'homme d'avoir adopté une approche préventive face aux questions relatives aux droits de l'homme. Nous continuons de souligner que les droits de l'homme devraient être traités dans un contexte mondial par le biais d'une démarche privilégiant le dialogue. Il sera ainsi possible d'arriver à ce que les droits de l'homme soient plus largement reconnus et respectés.

L'augmentation des réseaux transnationaux de criminalité, de stupéfiants, de blanchiment d'argent et de terrorisme nous préoccupe également profondément. Les effets de l'attentat terroriste à l'explosif qui a eu lieu à Nairobi en août 1998 sont encore évidents dans notre économie et dans la vie des Kényens. Nous avons pris des mesures pour contenir cette menace en créant des unités de police spéciales et en contrôlant scrupuleusement la circulation dans les zones frontalières et dans d'autres voies d'accès au pays. Nous collaborons également avec des agences internationales de sécurité, comme par exemple Interpol, et nous avons signé des traités d'extradition avec un certain nombre d'États. Nous demandons que des efforts concertés soient faits pour adopter des mesures internationales efficaces afin d'éliminer les liens croissants et dangereux qui existent entre les groupes terroristes, les trafiquants de drogues et les groupes criminels armés. La lutte contre le terrorisme ne peut réussir que si tous les pays coopèrent entre eux afin de dépister et d'arrêter les terroristes recherchés.

Le Kenya appuie l'initiative tendant à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous soulignons que la promotion du développement devrait rester une priorité centrale de l'Organisation.

Il conviendrait d'accélérer le processus de réforme du Conseil économique et social en organisant ses travaux tout au long de l'année et en renforçant son rôle pour ce qui est de fournir une orientation générale

aux programmes et aux fonds opérationnels de développement.

Le Kenya appuie la mise en oeuvre de politiques qui favorisent la croissance économique dans les pays en développement afin de combler le fossé de plus en plus large qui existe entre les riches et les pauvres. Ma délégation demande instamment à l'ONU et aux institutions de Bretton Woods à faciliter une coopération internationale multilatérale pour le développement plus forte et plus équitable destinée à traiter des problèmes croissants qui se posent en matière de développement économique.

Nous avons tous pleinement conscience de la difficulté qu'il y a à éliminer la pauvreté conformément aux objectifs et stratégies d'ensemble convenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague adoptés au Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'au texte issu du Sommet du millénaire. Le Kenya appuie et continue de mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Cet engagement se manifeste dans la détermination de notre gouvernement de mettre en place une politique ferme et un cadre institutionnel pour intégrer le programme d'élimination de la pauvreté. La formulation du Plan national d'élimination de la pauvreté permettra de faire une large place aux pauvres dans les politiques nationales et dans les priorités opérationnelles. Elle offrira également un environnement propice aux pauvres qui leur permettra de participer au développement économique et social.

Par ailleurs, le Gouvernement kényen a élaboré un document stratégique provisoire sur la lutte contre la pauvreté qui a été préparé en consultation avec toutes les parties prenantes. Ce document stratégique passe en revue les mesures destinées à améliorer les résultats économiques tout en identifiant les mesures clefs qui permettront de réduire la pauvreté.

Les mesures mentionnées plus haut font partie de la stratégie adoptée par le Gouvernement kényen pour rétablir la croissance économique tout en maintenant la stabilité économique. Les réformes économiques s'accélérent et devraient déboucher sur une augmentation progressive de la croissance réelle par habitant. Actuellement, le pays connaît une grave sécheresse, la pire qu'il ait jamais connue. Ceci a pour effet d'affaiblir notre économie. Nous apprécions l'assistance que nous avons reçue de la communauté internationale et



cherchons un appui continu pour pouvoir venir à bout de cette situation.

La mondialisation pose des problèmes graves et considérables aux pays en développement, le nôtre y compris. Le Kenya se félicite des initiatives visant à protéger les États les plus faibles des effets négatifs de la mondialisation. La capacité des pays africains de réellement participer, d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs obligations au sein de l'Organisation mondiale du commerce est un facteur déterminant pour leur intégration dans le système commercial international. Ma délégation est préoccupée par le protectionnisme croissant qui se manifeste dans les tentatives tendant à appuyer une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans le contexte de l'OMC. Le Kenya s'oppose fermement à l'introduction de nouvelles barrières protectionnistes au commerce que l'on voudrait faire passer pour des normes de travail et de santé ou des normes écologiques.

En même temps, nous demandons instamment que soient mises en oeuvre les dispositions particulières et différenciées concernant les pays en développement et les pays les moins avancés en raison de leur faible niveau d'industrialisation et du caractère vulnérable de leurs économies.

La mondialisation accrue des marchés financiers et des flux de capitaux constitue un nouveau défi pour la mobilisation de ressources adéquates. Le Kenya partage les préoccupations des pays en développement en ce qui concerne le déclin général de l'aide publique au développement et la libre circulation de l'investissement étranger direct vers les pays en développement. Les placements en portefeuille qui sont imprévisibles et sujets à des fluctuations, comme on s'en est rendu compte lors de la crise financière de 1997, sont une source d'instabilité financière. Nous appuyons la création d'une nouvelle architecture financière internationale afin de renforcer la stabilité du système financier. La conjoncture du marché mondial pose des problèmes considérables et il est nécessaire d'instaurer de toute urgence des politiques internationales favorables qui garantiront un fonctionnement efficace du système financier.

Si l'Afrique est lente à parvenir à une croissance économique durable c'est parce qu'elle n'arrive pas à mobiliser des ressources. Ceci est aggravé par les conflits internes et la prévalence de maladies telles que le paludisme et la pandémie de VIH/sida, qui ont un

lien direct avec la pauvreté et les privations. Mon pays, en collaboration avec les institutions internationales, mène très activement des recherches scientifiques afin de trouver un remède au paludisme et à la pandémie de VIH/sida. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer nos efforts de recherche pour trouver un remède à ces maladies qui continuent de faire des ravages parmi des millions de personnes. Le Kenya tient à souligner la nécessité de faire en sorte que les médicaments existants soient facilement disponibles pour ceux qui sont déjà touchés par la maladie.

Étant donné que les techniques de l'information sont un élément indispensable du développement, les pays développés devraient consacrer des ressources à l'accélération du développement des techniques de l'information en Afrique. À cet égard, le Kenya se félicite de l'initiative de la Charte d'Okinawa des pays du Groupe des Huit et attend avec intérêt la mise en oeuvre de ses objectifs.

Ma délégation note l'engagement pris par le Groupe des Huit d'accélérer la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, conformément aux objectifs convenus au Sommet de Cologne. Toutefois, cette initiative souffre d'un manque d'engagement à sa mise en oeuvre et il conviendrait de la revoir afin de l'accélérer. Nous partageons les préoccupations exprimées par les dirigeants des pays en développement qui étaient présents au Sommet du Groupe des Huit à Okinawa en ce qui concerne l'impact du fardeau de la dette sur les efforts d'atténuation de la pauvreté. Le remboursement de la dette en Afrique subsaharienne se fait au détriment de la santé, de l'éducation et des autres services essentiels. Le Kenya invite instamment les pays créanciers à honorer leurs engagements en matière d'allègement de la dette et à accroître le soutien de la balance des paiements pour les pays en développement.

Mon pays attache une importance particulière à la coopération Sud-Sud. Nous reconnaissons le rôle important de la coopération économique entre pays en développement, c'est pourquoi nous continuons de poursuivre activement l'intégration économique avec les pays de notre propre sous-région. La relation entre les groupements économiques régionaux et sous-régionaux peut s'observer dans le cadre de la Communauté économique africaine que le Kenya appuie pleinement.

Il est grand temps de réformer les institutions créées en 1945. Le paysage politique, économique et de sécurité dans le monde a changé et ces institutions doivent aussi changer. Les Nations Unies doivent devenir une organisation véritablement universelle, démocratique et représentative des divers et nombreux intérêts. Ses organismes devraient refléter la richesse de cette diversité grâce à une représentation efficace et une participation à tous les niveaux de la prise de décisions. L'Assemblée générale doit réaffirmer son rôle au sein de l'Organisation. Le Conseil de sécurité doit également refléter le principe de la représentation géographique équitable et les réalités de notre époque. Le Kenya s'emploie à obtenir des sièges permanents au Conseil de sécurité pour l'Afrique qui seraient occupés par des pays africains à tour de rôle et dans les mêmes conditions que pour les sièges permanents existants. Il est également grand temps de transformer les institutions traitant des autres questions si nous voulons renforcer l'efficacité des Nations Unies, comme il est demandé dans la Déclaration du millénaire.

Le Kenya est conscient de l'utilisation accrue de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Nous sommes néanmoins insatisfaits du niveau de participation en ce qui concerne les questions liées à l'environnement et aux établissements humains. La capacité des bureaux de Nairobi est très largement sous-utilisée. Il faut également noter que la Déclaration de Nairobi adoptée par les États Membres en février 1997 a déclaré que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) était l'organe principal dans le domaine de l'environnement. Le Kenya s'oppose donc totalement à la création de nouvelles institutions ayant des préoccupations semblables et invite la communauté internationale à renforcer le rôle du PNUE et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi.

Enfin, le Kenya fait sien l'esprit de la Déclaration du millénaire et s'engage à apporter sa modeste contribution au service des intérêts et de conditions plus satisfaisantes pour l'ensemble des nations.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. Mme Benita Ferrero-Waldner, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche.

**Mme Ferrero-Waldner** (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous dire combien nous nous réjouissons de la décision adoptée cette semaine par nos 14 partenaires de l'Union européenne de lever les mesures mises en place le 31 janvier à

l'encontre de l'Autriche. C'est une victoire de la raison et c'est aussi une victoire pour l'Europe. Au cours des sept derniers mois et demi, période qui a été très difficile je dois dire, les Nations Unies nous ont soutenus. L'Autriche apprécie beaucoup ce soutien. L'ONU a eu confiance dans notre ferme engagement à l'égard des valeurs et normes universelles. Le rapport des « trois sages », Martti Ahtisaari, Marcelino Oreja et Jochen Frowein arrive à la même conclusion. L'Autriche poursuivra son rôle de membre actif, digne de confiance et positif au sein de la communauté des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'Autriche compte reprendre pleinement ses activités officielles et officieuses au sein de l'Union européenne. Ceci est absolument crucial compte tenu des projets importants qui nous attendent: tout d'abord, la réforme des institutions de l'Union européenne et deuxièmement, l'élargissement de l'Union, question d'une grande importance et entraînant une responsabilité historique. Une Union élargie renforcera la stabilité et la prospérité européennes. Les avantages qui en découleront se feront sentir au-delà de l'Europe. L'Autriche, pays qui se trouve au coeur de l'Europe, appuiera pleinement et, dans son propre intérêt, accélérera ce processus d'élargissement.

Puisque la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale coïncide avec l'avènement du millénaire, nous devrions entreprendre un examen plus général de l'état du monde d'aujourd'hui et concevoir des politiques à long terme. Trop souvent nous sommes confrontés à des contradictions lorsque nous nous occupons de politique au jour le jour et que nous réagissons rapidement aux crises d'une part et lorsque nous cherchons à résoudre le problème du développement durable des sociétés d'autre part. Un grand nombre des décisions que nous prenons aujourd'hui ont des conséquences importantes pour les possibilités d'action futures. Les générations à venir devront supporter les frais et jouiront des avantages découlant de notre stratégie.

C'est dans ce contexte que je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la clairvoyance dont il fait preuve à la tête de l'Organisation. Son rapport à l'Assemblée du millénaire présente une analyse nuancée des défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui et nous propose un certain nombre de recommandations concrètes, réalisables et à long terme. L'Autriche se félicite de cette voie qui a été tracée pour

les activités futures des Nations Unies et suivra ses directives.

En outre, l'Autriche appuie l'initiative très opportune du Secrétaire général de demander une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Étant donné que les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations de paix complexes sont devenues plus difficiles que jamais, l'Autriche, qui est un important fournisseur de contingents, se félicite du rapport établi par un groupe d'experts placés sous la direction de M. Brahimi, et des recommandations qu'il contient. Nous sommes prêts à en appuyer la mise en oeuvre.

En tant que Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), je voudrais souligner un certain nombre de réalisations importantes de l'OSCE cette année. L'OSCE est la principale instance en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après les conflits dans ma région. Cette année nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki. Ce document réellement historique a lancé le processus d'Helsinki dont nous tirons toujours des leçons très utiles pour nos efforts communs en vue de « vivre à l'abri de la peur » pour utiliser cette notion frappante qui apparaît dans le rapport du Secrétaire général (A/54/2000, par. 65). La sécurité et la stabilité grâce à la coopération et à la protection réelle des droits de l'homme dans chaque pays ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales. L'importance fondamentale de la démocratie, des droits de l'homme et de sociétés civiles fortes a été affirmée dans la Charte sur la sécurité européenne adoptée par les États participant à l'OSCE l'année dernière à Istanbul.

L'OSCE s'est révélée être une institution très souple pouvant s'adapter aux changements considérables qu'a connus le paysage politique de l'Europe après la chute du rideau de fer. Au cours des 10 dernières années, elle a évolué pour devenir une organisation dynamique avec un réseau d'une vingtaine d'opérations sur le terrain.

Non seulement en Europe du Sud-Est et en Asie centrale, et j'y reviendrai, mais également dans d'autres régions de la zone concernée par l'OSCE, nous avons pu obtenir des résultats concrets dans nos efforts continus en faveur de la paix et de la stabilité. Pour ce qui est de la prévention des conflits, je vou-

drais mentionner le succès de la mission d'observation de l'OSCE à la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie. Nous pouvons également relever quelques progrès concernant le règlement politique des « conflits gelés » en Géorgie et en Moldova – conflits qui sont souvent loin de la lumière des projecteurs et échappent à l'attention du public mais qui néanmoins ont une incidence déstabilisatrice profonde sur la région et au-delà. Grâce aux voyages fréquents que je fais en tant que Présidente en exercice, je voudrais renforcer la prise de conscience politique concernant ces conflits non réglés ou potentiels et les risques qu'ils représentent pour la sécurité. La situation de conflit en Tchétchénie reste sans solution et nous préoccupe grandement.

Permettez-moi de mentionner une réalisation dans le domaine institutionnel. Une mesure importante pour mettre l'OSCE mieux à même d'améliorer ses moyens de gestion civile des crises a été prise avec la mise en place d'un programme de déploiement d'équipes d'experts pouvant rapidement apporter une assistance et une coopération, ce qui devrait accélérer le déploiement d'experts civils compétents sur le terrain.

Quels sont les défis précis auxquels l'OSCE est actuellement confrontée en matière de prévention, de règlement et de gestion des conflits? En Europe du Sud-Est les activités de l'organisation portent essentiellement sur le renforcement de la démocratie, le relèvement après les crises, l'état de droit et la société civile. L'action en faveur d'élections libres et équitables joue un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs. L'OSCE a pour mission d'organiser les élections locales au Kosovo à la fin du mois d'octobre de cette année et, à peine deux semaines plus tard, d'élections générales en Bosnie-Herzégovine. Au Kosovo, l'OSCE participe à la tâche extrêmement complexe d'enregistrement des faits d'état civil et des électeurs qui a permis d'enregistrer plus d'un million de personnes. Je constate toutefois avec regret que les Serbes du Kosovo n'ont pas participé au processus d'enregistrement et que Belgrade ne permet pas que les Serbes du Kosovo soient enregistrés en Serbie. L'OSCE, toutefois, continuera ses efforts pour obtenir la participation active des Serbes du Kosovo à la vie politique démocratique. Nous n'allons pas perdre de vue notre objectif commun qui est de réaliser un Kosovo pluriethnique.

Le Kosovo est un excellent exemple de cette nouvelle qualité de coopération qui existe entre les Nations

Unies et l'OSCE en tant qu'élément distinct dans le cadre général de l'Administration intérimaire des Nations Unies.

Un des objectifs centraux de la présidence autrichienne de l'OSCE est d'accorder la même attention aux conflits en cours qui souvent remontent très loin, qu'aux risques potentiels en matière de sécurité. En menant cette politique, nous soutenons l'objectif explicite de l'OSCE qui est de créer un espace de sécurité commune. Ceci sous-entend que l'on accorde une attention toute particulière à la région du Caucase et à l'Asie centrale. L'OSCE contribue avec succès à alléger les souffrances des populations civiles dans cette région, à promouvoir un dialogue politique entre les parties en conflit et à assurer le suivi des dispositions prises après les conflits par le biais de missions d'observation.

La prévention des conflits est un élément fondamental de l'activité de l'OSCE en Asie centrale. Lors de ma dernière visite dans la région, j'ai pu me faire une idée personnelle et directe des problèmes de sécurité. Outre les effets déstabilisateurs de la situation précaire qui règne en Afghanistan, la région de l'Asie centrale est confrontée à de nombreuses menaces transnationales, comme le terrorisme, le crime organisé, le trafic des armes illégales et des drogues, la dégradation de l'environnement ainsi qu'un extrémisme violent et un intégrisme religieux.

L'OSCE est bien placée pour aider les États de l'Asie centrale dans leurs efforts communs qui consistent à relever efficacement ces nombreux défis à leur sécurité. L'OSCE est un catalyseur politique qui appuie les efforts des autres acteurs internationaux plus spécialisés. La conférence internationale préparée conjointement par la présidence de l'OSCE et le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, sur les problèmes de drogues, la criminalité organisée et le terrorisme qui doit avoir lieu à Tachkent les 19 et 20 octobre ne représente qu'un exemple.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de la dimension humaine dans les activités de l'OSCE. Au cours de cette année notre activité a porté tout particulièrement sur un certain nombre d'éléments odieux liés aux troubles civils, tels que les enfants dans les conflits armés, la prolifération des armes légères et la traite des êtres humains, des femmes et des fillettes en particulier. C'est dans ce contexte que je voudrais attirer

l'attention sur l'adoption récente d'un plan d'action global pour les questions relatives à l'égalité des sexes qui guidera l'OSCE dans l'engagement qu'elle a pris de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et de protéger les droits fondamentaux des femmes et des fillettes de la région.

Si nous analysons les profonds changements qui se sont produits dans un passé récent, nous constatons que le citoyen moyen a pris de l'importance non seulement en tant qu'acteur dans nos sociétés démocratiques, doté de responsabilités croissantes quant à la viabilité sociale, écologique et économique de notre développement, mais également en tant que victime de nouvelles menaces à la sécurité.

Il convient de noter que les Nations Unies, le Groupe des Huit et l'OSCE ont de plus en plus placé la lutte contre le terrorisme, l'abus des drogues et le crime au premier rang de leurs programmes. Je suis heureuse de pouvoir signaler que les négociations sur la convention contre la criminalité transnationale organisée, qui se sont tenues à l'Office des Nations Unies à Vienne au cours des deux dernières années, ont abouti dans le courant de l'été. Nous sommes persuadés que les trois protocoles additionnels – sur le trafic et l'introduction clandestine de personnes ainsi que sur le trafic des armes à feu – pourront aboutir cet automne. L'Autriche, en tout cas, s'efforcera d'obtenir une entrée en vigueur rapide et la mise en oeuvre de ces instruments juridiques importants. Nous sommes très heureux que le Centre de prévention de la criminalité internationale de l'Office des Nations Unies soit constitué en secrétariat de la Conférence des Parties. Je souligne que mon pays est prêt à unir ses forces à celles de nos partenaires dans le monde en développement pour lutter contre la criminalité organisée sous tous ses aspects.

Grâce aux rapports sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, notre conception du développement est passée des statistiques macroéconomiques à un concept plus axé sur l'être humain qui définit le développement comme étant un processus qui permet d'élargir la gamme des choix, aussi bien pour les personnes à titre individuel que pour la société dans son ensemble. Je suis heureuse que le *Rapport sur le développement humain 2000* souligne l'interdépendance qui existe entre le développement humain et les droits de l'homme. En bref, le *Rapport* conclut que le développement humain est une condition préalable essentielle pour que se ré-

alisent les droits de l'homme. Les droits de l'homme, quant à eux, sont une condition préalable fondamentale pour un développement humain global.

Toutefois, si nous acceptons que la plupart des défis à la sécurité humaine ont une dimension liée aux droits de l'homme, nous devrions peut-être examiner d'une manière nouvelle et plus pragmatique la promotion et la protection des droits de l'homme. Comment pouvons-nous rendre nos régimes de droits de l'homme plus efficaces dans nos sociétés? Le Secrétaire général nous a montré la voie à suivre en disant que

« trop souvent, c'est le poison de l'ignorance qui est au coeur des violations des droits de l'homme; la connaissance en est l'antidote ». (*Communiqué de presse SG/SM/6829 du 10 décembre 1998*)

En fin de compte, ce sont les citoyens eux-mêmes qui, grâce à de meilleures connaissances, deviendront propriétaires de leurs propres droits.

C'est dans ce contexte que je voudrais signaler l'initiative adoptée par toutes les femmes Ministres des affaires étrangères présentes à l'ouverture de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous avons ensemble lancé un appel aux autres dirigeants afin d'insuffler de l'énergie à notre lutte commune contre le fléau mondial que constitue le VIH/sida, un fléau qui touche de plus en plus les femmes et les jeunes filles. Nos efforts pour lutter contre la pandémie de VIH/sida doivent être multiformes. Ils doivent porter sur l'accès à des soins médicaux appropriés, à des médicaments et à une protection sociale; ils doivent porter sur l'information et sur des services accessibles aux jeunes filles et aux femmes pour les aider à comprendre leurs droits sexuels et leurs droits en matière de reproduction afin qu'elles puissent se protéger contre les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida. Il faudrait ajouter à cela l'éducation des jeunes hommes pour leur apprendre à respecter l'auto-détermination des femmes et à partager avec les femmes la responsabilité en matière de santé, de sexualité et de reproduction.

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui s'étend sur la période de 1995 à 2005, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée à sa quarante-neuvième session. Nous sommes arrivés à mi-parcours et devrions peut-être lui donner un nouvel élan. Nous sommes arrivés à la conclusion très claire que l'éducation et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme servent de

stratégies du développement d'une part et d'instruments de prévention pour la sécurité humaine d'autre part.

À la suite d'une initiative prise par l'Autriche dans le cadre du « Réseau de sécurité humaine » de nos Ministres des affaires étrangères, un atelier international sur la sécurité humaine et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme a été organisé à Graz, en Autriche, au début de l'année. Des experts venus de tous les continents ont lancé un appel en faveur de l'éducation et de l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme à entreprendre en commun par les institutions gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales. Ils sont arrivés à la conclusion que l'éducation dans le domaine des droits de l'homme devrait aller plus loin que l'enseignement traditionnel afin d'englober toutes les formes d'acquisition des connaissances et les différents modes de socialisation. Une éducation novatrice dans le domaine des droits de l'homme doit être participative et opérationnelle, créative et doit donner des moyens d'agir. Elle doit toucher tous les niveaux de la société. Tous les citoyens et surtout, toutes les personnes qui occupent des positions dominantes, doivent prendre pour critère les normes relatives aux droits de l'homme lorsqu'ils prennent des décisions.

Dans ce contexte, j'applaudis aux initiatives adoptées en Afrique, en Asie du Sud, en Amérique latine et en Europe pour permettre à des municipalités de se déclarer comme étant des « Villes des droits de l'homme ». Je suis heureuse de vous annoncer du haut de cette tribune que la ville de Graz sera la première « Ville des droits de l'homme » d'Europe.

Si d'un côté nous affirmons l'universalité de nos droits de l'homme, il faudra que l'éducation et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme prennent racine dans la pluralité culturelle très riche de notre monde. C'est dans la diversité des processus d'apprentissage que nous pourrions mieux comprendre le fond d'humanité que nous avons tous en commun.

Pourquoi, demanderez-vous, est-ce que je soulève la question de l'éducation et de l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme à l'Assemblée générale des Nations Unies? C'est parce que je suis convaincue que dans le triangle stratégique qu'ils forment avec la sécurité humaine et le développement humain, les droits de l'homme ont une importance profondément

politique pour déterminer la direction que nous prendrons dans notre développement.

L'acquisition de toute culture politique prend du temps; nos efforts doivent donc être globaux et à long terme. En même temps, il y a là une priorité. C'est pourquoi j'invite l'Assemblée à donner à nos efforts dans ce domaine un nouvel élan, une nouvelle énergie et une nouvelle direction. Récemment, la société civile a demandé davantage d'initiatives politiques dans ce domaine. Nous devons être prêts à répondre et à mettre au point de nouvelles structures de partenariat avec la société civile et avec les institutions qui sont déjà actives dans ce domaine aux niveaux national, régional et international.

C'est tous les jours qu'il faut construire la demeure qui abrite nos droits de l'homme à tous. Chacun de nous doit la construire et chacun de nous doit en être propriétaire. Ce n'est qu'alors que ce sera un lieu de prospérité, de liberté et de paix.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. M. Ural Latypov, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

**M. Latypov** (Bélarus) (*parle en anglais*) : Tout d'abord j'aimerais souhaiter la bienvenue à Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La présente session de l'Assemblée générale marque une étape décisive pour la communauté internationale. Nous avons encore frais en mémoire le Sommet du millénaire. La tâche cruciale qui s'impose maintenant à nous est de trouver des moyens spécifiques pour mettre en oeuvre les dispositions de la Déclaration finale qui y a été adoptée.

Dans son discours au Sommet, le Président du Bélarus, Alexandre Loukochenko a défini clairement ce qui nous semble être un objectif ultime pour façonner l'image des Nations Unies au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de satisfaire les besoins et les aspirations de nos nations respectives et de trouver des possibilités pratiques de véritablement améliorer la qualité de vie de chaque individu. C'est l'impératif que la réalité nous dicte depuis longtemps. C'est également ce qui ressort du rapport du Secrétaire général (A/54/2000) « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Le Bélarus tient en haute estime le rôle historique unique joué par l'Organisation des Nations Unies dans

les événements internationaux au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Comme on peut le voir en se basant sur toutes les expériences antérieures de l'Organisation, on ne peut parvenir à un monde stable, juste et prospère qu'en partant du principe de l'égalité souveraine des États, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et du respect des traditions nationales. L'humanité a connu des conflits et des tensions au plan humanitaire chaque fois que ces principes ont été bafoués, et nous pensons que ceux-ci continueront d'avoir la même importance au siècle prochain.

Tout comme il y a 55 ans, aucune tâche n'est plus pressante pour les Nations Unies que le maintien de la paix internationale. Tous les États Membres ont les mêmes droits au développement pacifique et durable. Ainsi, la sécurité d'aucun État, qu'il s'agisse d'un petit État insulaire ou d'une superpuissance, ne peut se réaliser au détriment des intérêts des autres.

La République du Bélarus s'est engagée à choisir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous croyons en la générosité et en l'importance considérable de l'initiative prise par le Chef de notre État afin de créer un espace d'exempt d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale. Nous sommes convaincus qu'en temps voulu cette idée aura un nombre suffisant de partisans.

Au cours de la présente session, le Bélarus a déposé ses instruments pour la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Protocole additionnel de la Convention sur certaines armes classiques ainsi que du Protocole relatif aux armes laser aveuglantes. Parallèlement, l'absence constante de consensus visible au sein des Nations Unies sur les questions clés du processus de désarmement international devient une réalité accablante. Pour sortir de cette impasse il est essentiel de définir des priorités et d'entamer un dialogue constructif visant à réaliser des progrès à la fois dans le domaine du désarmement nucléaire et du désarmement classique. Cinq millions de victimes au cours de la dernière décennie – n'est-ce pas suffisamment grave pour nous obliger à agir?

Il est essentiel de maintenir et de consolider la parité stratégique au niveau mondial édiflée dans les conditions complexes qui ont régné au XX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, la préservation et le respect du Traité sur les missiles antimissile balistiques est une base logique pour le maintien de la stabilité internationale. Sa viola-

tion risquerait de perturber la série d'accords interdépendants établis dans ce domaine – ce qui serait extrêmement dangereux. La République du Bélarus se portera une fois encore auteur de la résolution portant sur le Traité sur les missiles antimissile balistiques pendant la présente session.

Le laps de temps écoulé entre les deux dernières sessions de l'Assemblée générale s'est caractérisé par une participation active des Nations Unies dans le règlement pacifique des conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après les conflits. Nous observons avec satisfaction les mesures prises par le Conseil de sécurité, de façon plus résolue et constante que par le passé, en ce qui concerne des situations complexes telles que les conflits en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée, en Angola et au Timor oriental. Mon pays a suivi avec espoir l'évolution de la situation au Moyen-Orient, et nous pensons que le retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban et les pourparlers de paix palestino-israéliens favoriseront un règlement de la crise dans la région.

Depuis plus d'un quart de siècle on essaie de sortir de l'impasse concernant le règlement du problème de Chypre. Il est essentiel que les Nations Unies poursuivent leurs travaux pour résoudre cette crise sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'élaboration de mesures préventives spécifiques destinées à éliminer les causes profondes des conflits potentiels devrait être le point de mire des Nations Unies dans un avenir proche. Il importe que la tendance croissante dans les efforts internationaux à définir des mécanismes universels et à préciser des mesures pratiques de prévention des conflits et de gestion des crises devienne irréversible. Les activités du Groupe d'experts dirigé par l'Ambassadeur Brahimi, parallèlement à la prochaine Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, constituent une contribution importante dans ce sens.

Comme le Secrétaire général l'a observé à juste titre, la crédibilité même de l'organisation pour ce qui est de jouer un rôle décisif dans le processus de guerre et de paix est en jeu. À cet égard, la République du Bélarus a toujours été et demeure fermement attachée au maintien du rôle essentiel joué par le Conseil de sécurité dans la prise de décisions concernant les mesures visant à prévenir les menaces contre la paix et la

sécurité. Vues sous cet angle, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et la réforme de sa composition sur la base de la représentation géographique équitable ne sont pas seulement une tâche importante, mais aussi un impératif urgent.

Le Bélarus réitère sa détermination de contribuer de manière constructive aux activités du Conseil si mon pays est élu en tant que membre non permanent pour la période 2002-2003.

Les avantages énormes de la mondialisation seront réduits à néant si l'on ne conçoit pas clairement le besoin impérieux qu'a la communauté internationale de faire l'apprentissage d'un langage commun, à savoir, le langage du droit. Ces dernières années nous avons eu des exemples concrets de situations dans lesquelles le moindre écart par rapport aux normes acceptées internationalement présentait un extrême danger, non seulement pour les auteurs de ces violations mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Il est encourageant de voir que depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a acquis un potentiel important en accumulant toutes les idées, les espoirs et les aspirations ambitieux qu'entretient l'humanité dans sa quête d'un monde meilleur.

La mise en oeuvre des normes du droit international au niveau national devrait devenir une priorité pour l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires. Aujourd'hui, mon pays est partie aux conventions et traités les plus importants de l'ONU. La création d'un modèle législatif reposant sur la Charte des Nations Unies et les traités et conventions internationaux, complété par la législation nationale, est l'objectif auquel nous devons tous aspirer.

La stabilité du monde interdépendant n'est guère réalisable lorsque le système de politique internationale n'apparaît que comme établissant la domination d'un État ou l'interaction entre des groupes d'États distincts. Les différences au niveau des progrès sociaux et économiques entre pays vont persister pendant longtemps encore. Aussi, dans un monde en voie de mondialisation les Nations Unies devraient jouer un rôle plus actif pour encourager le développement économique et le progrès social de tous les pays.

Le Bélarus préconise que les efforts internationaux portent davantage sur les problèmes des pays en développement, en particulier en Afrique. Nous estimons également qu'il convient de tenir compte des besoins des pays à économie en transition, ce qui ne

diminuerait en aucun cas l'attention portée aux problèmes du monde en développement. Selon nous cette interdépendance n'a rien de contradictoire, car les buts et les objectifs appropriés allant dans ce sens ne pourraient être formulés que conjointement avec les Nations Unies.

La République du Bélarus partage les appréhensions exprimées par de nombreux États sur l'avenir écologique de notre planète. À cet égard, nous trouvons les débats du Sommet du millénaire et de la réunion tenue au sommet du Conseil de sécurité très symptomatiques. Le Bélarus a signé et ratifié un certain nombre d'accords internationaux importants dans le domaine de la protection de l'environnement, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

Ceci étant, nous continuons d'être très sensibles à la baisse de l'intérêt manifesté par la communauté internationale face à la catastrophe de Tchernobyl, la plus grande catastrophe technologique qu'ait connue le monde au siècle dernier et dont le Bélarus a été la principale victime. À cet égard, j'aimerais encore une fois citer un extrait de l'allocution prononcée par le Président de notre pays au Sommet du millénaire :

« Si nous ne reconnaissons pas notre responsabilité commune de préserver l'environnement commun de l'humanité, tous les débats sur la répartition équitable des avantages et des inconvénients de la mondialisation resteront de vaines paroles, et rien de plus. » (A/55/PV.4)

Nous sommes persuadés que les Nations Unies qui ont déjà contribué considérablement à l'aide apportée à notre peuple dans les domaines pertinents, seront en mesure de trouver de nouvelles sources et de nouveaux mécanismes pour aider le Bélarus à surmonter la tragédie de Tchernobyl.

Il est certain que les idées de démocratie et de respect des droits de l'homme peuvent jouer un rôle important dans la poursuite du développement humain au XXI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, pour que cet objectif devienne réalisable, il est essentiel de renoncer à toute tentative visant à se servir de ces principes pour favoriser certains peuples et « punir » les États et les gouvernements qui ne seraient pas les bienvenus. Malheureusement, nous devons constater une certaine participation de la part des Nations Unies à des efforts visant à établir un « club de pays jouissant d'une démocratie

avancée » sur la base de quelques critères aléatoires. Il est inadmissible que l'idée d'une tribune consacrée aux démocraties nouvelles et rétablies qui a été approuvée au sein de l'Organisation puisse amener à faire une distinction entre les peuples, certains étant considérés comme des maîtres et les autres comme des élèves.

La position de principe du Bélarus sur cette question est que ce n'est que par un dialogue sur un pied d'égalité entre les différentes civilisations que l'on peut bâtir un monde véritablement démocratique.

Cette année revêt une importance particulière pour le développement de la démocratie dans mon pays. Les élections parlementaires qui doivent avoir lieu en octobre se dérouleront tout à fait conformément aux normes démocratiques. Nous avons invité des observateurs internationaux à surveiller les élections et nous nous réjouissons à la perspective de les voir se dérouler et contribuer concrètement au développement démocratique du Bélarus.

Chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue un jalon dans l'évolution de l'Organisation même et dans le développement du système de politique internationale dans son ensemble. Dans ce sens, la session actuelle s'est vu doter de pouvoirs tout à fait particuliers. C'est à nous tous qu'il appartient de déterminer dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies sera à même de prouver que les espoirs et les aspirations de nos nations à l'aube du nouveau siècle étaient justifiés. Pour s'acquitter de ces nobles devoirs, la communauté internationale pourra assurément compter sur la contribution voulue de la République du Bélarus.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. M. Juan Esteban Aguirre Martínez, Ministre des affaires étrangères du Paraguay.

**M. Aguirre Martínez** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, avant de commencer, d'apporter une contribution personnelle. En tant qu'ancien fonctionnaire du Fonds des Nations Unies pour la population, je voudrais dire la fierté et l'émotion personnelles que j'éprouve à pouvoir m'exprimer ici dans cette grande salle et à prendre la parole devant ces pays que j'ai servis avec mes autres collègues des Nations Unies, convaincu que nous pouvions faire en sorte que le rêve d'un monde meilleur se réalise.

C'est pour moi une source de satisfaction de voir le Président présider aux travaux de l'Assemblée,



connaissant ses qualités personnelles et professionnelles considérables qui sont une garantie de succès pour nos travaux. Je voudrais également exprimer à son prédécesseur, Monsieur le Ministre Theo-Ben Gurirab, notre reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a accompli. De même, je remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rapport détaillé qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Organisation et qui montre le travail important réalisé par l'ONU tout au long de l'année écoulée ainsi que les défis auxquels elle sera confrontée à l'avenir.

Enfin, je voudrais exprimer au nom de mon gouvernement notre plaisir de voir Tuvalu admis en tant que nouveau Membre de l'Organisation, ce qui représente un progrès important sur la voie de l'universalité souhaitée pour l'Organisation des Nations Unies.

Le Sommet du millénaire qui vient de se terminer aura été un instrument de réflexion très utile pour nos chefs d'État concernant le présent et l'avenir de l'Organisation. L'Organisation doit bien entendu adapter ses structures et ses mécanismes d'action aux défis nouveaux auxquels est confrontée l'humanité. Je suis persuadé que les très nombreuses suggestions qui ont été présentées serviront à établir des lignes d'action claires qui permettront à l'ONU d'être plus efficace dans son activité.

Lors du dernier sommet du Groupe de Rio qui a eu lieu à Cartagena de Indias, en Colombie, les chefs d'État qui sont membres de ce mécanisme de concertation politique ont signé la Déclaration de Cartagena qui constitue une contribution importante de notre région au Sommet du millénaire et à l'avenir des Nations Unies. Nous avons l'intention d'assurer le suivi approprié des initiatives et des aspirations qui figurent dans ce document afin qu'elles deviennent des réalités dans l'avenir pour le bien-être de l'humanité tout entière en matière de démocratie, de fluidité des échanges commerciaux, de nouvelle dynamique du système financier international, de sécurité humaine et de recherche de solutions multilatérales.

Je partage pleinement le sentiment du Secrétaire général de l'Organisation lorsqu'il dit que le fait historique que constitue la fin d'un siècle et le début d'un nouveau siècle devrait être une occasion sans pareille de réfléchir à notre destin commun. Cinquante-cinq ans se sont écoulés depuis la création des Nations Unies et au cours de cette période des événements heureux et préoccupants se sont produits. Faisons donc une halte

et méditons à tout le bien que nous avons fait, à tout le bien que nous n'avons pas fait et à tout ce que nous avons fait mais n'aurions pas dû faire.

La fin de la guerre froide, dont l'Organisation a été un théâtre particulièrement important, semblait annoncer une période de paix et de prospérité pour l'humanité et de plein accomplissement du mandat biblique qui enjoint aux peuples de forger des hoyaux de leurs glaives. Néanmoins, l'humanité reste confrontée à de terribles menaces, non seulement contre sa sécurité car la guerre et la violence existent encore sous des formes nouvelles et plus sophistiquées, mais également contre son existence même en raison de la perspective de voir la terre devenir inhabitable à cause des activités de l'homme.

Par conséquent, au cours du nouveau millénaire, les Nations Unies devraient faire preuve d'une vigueur égale ou supérieure à celle manifestée au cours du précédent millénaire et s'adapter bien sûr aux temps nouveaux. La réforme de l'Organisation ne peut être retardée davantage. Les structures de ses principaux organes doivent s'adapter aux nouvelles caractéristiques de la communauté internationale – dont le nombre des nations a considérablement augmenté – au rôle croissant de la société civile, à la propagation du système de démocratie représentative, à la mondialisation des marchés internationaux et à la persistance intolérable de graves déficiences sociales dans la majorité des États.

Il faut en particulier que l'Organisation s'adapte afin que nos efforts de développement aboutissent et correspondent aux besoins de chaque individu où qu'il vive, quelle que soit sa communauté et où qu'il souhaite voir grandir sa famille.

Un développement axé sur la personne continuera d'être au centre de notre mandat ainsi que des engagements pris par chacun de nos pays lors des différents sommets des Nations Unies qui ont eu lieu au cours des dix dernières années. Les efforts déployés par chaque homme, chaque femme et chaque adolescent pour profiter des possibilités offertes par le marché mondial et les tendances de ce marché, constituent avant tout un effort au niveau local et communautaire et en deuxième lieu, un effort national en vue de créer des possibilités de croissance et de participation pour chaque homme et pour chaque femme.

La réorganisation des Nations Unies, en particulier de son système de développement, doit renforcer la capacité de l'Organisation à réagir avec souplesse et

créativité à cet effort communautaire et national consistant à améliorer progressivement l'accès quotidien de tous à la santé, à l'éducation, aux services sanitaires, à la technologie, à des crédits raisonnables ainsi que la participation quotidienne et équitable des femmes aux activités productives. C'est là que nous trouverons la réponse à la question de savoir comment mieux intégrer nos citoyens et nos citoyennes au marché mondial et leur donner les possibilités d'en tirer des avantages.

Il est fondamental que les activités de coopération des Nations Unies soient cohérentes et aient une incidence réelle sur nos populations, en particulier les femmes, les enfants et les adolescents. Il est essentiel que ces activités instaurent dans chaque pays un climat de dialogue national qui permette d'harmoniser les idées en matière de développement pour établir un consensus sur les moyens de parvenir à la croissance afin de donner un sens aux investissements sociaux productifs et de faire face aux demandes qualitatives de la société civile.

Le consensus national est forcément la base du consensus mondial et, aujourd'hui plus que jamais, la base du consensus entre les différents blocs d'intégration qui voudraient négocier entre eux. Toutefois, indiscutablement, une Organisation des Nations Unies restructurée et réorganisée doit, en dernière analyse, être le garant du bien-être de chacun de nos citoyens et citoyennes. Les Nations Unies existent pour que tous nos citoyens puissent profiter de l'évolution du commerce, du développement et de la technologie, et parvenir à leur croissance personnelle et à celle de leur famille afin d'améliorer la qualité de leur vie et d'avoir le sentiment de vivre dans un monde meilleur dans lequel leurs fils et leurs filles pourront continuer à grandir dans la paix.

Nous sommes d'autre part préoccupés par le retard dans l'adoption d'une décision sur la composition future du Conseil de sécurité car il nous semble que son élargissement est inévitable afin que sa composition soit plus équitable et représentative et permette un meilleur équilibre politique. Ce processus graduel de démocratisation doit commencer par une augmentation des deux catégories de membres – permanents et non permanents – et inclure des pays développés comme des pays en développement, en tenant particulièrement compte du fait que ces derniers sont actuellement sous-représentés dans cet organe important. De même, le Paraguay considère que la réforme devrait entraîner

l'élimination progressive du droit de veto des membres permanents.

Nous nous félicitons également du rapport Brahimi qui offre un plan appréciable pour la réforme et le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Paraguay a toujours appuyé de telles opérations en tant que mécanisme fondamental de contribution à la paix et la sécurité mondiales.

Je voudrais également faire référence au budget ordinaire de l'Organisation, en ce qui concerne les aspirations de certains pays développés quant à une réduction de leurs contributions actuelles. Nous pensons que ce ne devrait pas être là une raison pour que les quotes-parts des pays en développement augmentent dans des pourcentages sans précédent, même si en termes généraux, les chiffres correspondants peuvent paraître modestes aux plus riches. Il serait paradoxal qu'alors que certains pays développés enregistrent actuellement une croissance économique des plus remarquables qu'ils aient jamais connues, leur contribution diminue alors qu'augmente celle d'autres nations qui sont dans une situation difficile.

Nous devons étudier cette situation avec sérieux, afin que le barème des quotes-parts que nous adopterons cette année puisse parvenir à une répartition juste et équitable du fardeau financier que supporte l'Organisation. Nous espérons trouver ensemble des solutions d'équilibre et des formules équitables et étalées sur le temps pour assurer une redistribution de la charge budgétaire afin d'encourager et de réactiver la participation des grands et des petits États de notre Organisation.

La dimension nouvelle qu'ont acquise les relations internationales à la suite de la révolution de l'informatique, des télécommunications et des communications en général, et qui a entraîné ce qu'on appelle la mondialisation, a des conséquences aussi bien positives que négatives. D'une part, elle a créé un changement dans la conscience de l'homme qui, pour la première fois, a le sentiment de faire partie d'un tout, c'est-à-dire l'humanité dans son ensemble mais, d'autre part, elle a creusé le fossé qui sépare les peuples les plus pauvres des peuples les plus avancés en raison des avantages résultant de l'élimination des barrières nationales pour les pays les mieux préparés. Dans ces conditions, la solidarité prend un nouveau caractère d'urgence et devient un acte de justice pour

les peuples qui voient ainsi leurs possibilités de progrès subordonnées à ce processus.

À cet égard, nous souscrivons pleinement aux récentes déclarations du représentant du Saint-Siège lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social, à savoir que les avantages des grands progrès scientifiques doivent être partagés avec tous les peuples et non pas rester le patrimoine exclusif de quelques-uns. Autrement, nous ne ferions que perpétuer les différences et creuser le fossé entre pays pauvres et pays riches.

Nous savons que des décennies d'aide au développement dans les conditions du passé ont très peu contribué à éliminer la pauvreté et le retard culturel dans de vastes régions du monde. Toutefois, cela ne doit pas servir de prétexte pour réduire le volume de l'aide au développement, en particulier dans le domaine multilatéral, et encore moins à en augmenter la conditionnalité. Nous croyons pleinement à la valeur du multilatéralisme ainsi qu'à l'absence fondamentale de conditions qui devrait inspirer l'aide au développement. Nous ne voulons pas, d'autre part, justifier l'absence de bonne gouvernance dans de nombreuses nations qui, dans certains cas, s'est traduite par des efforts déployés dans une large mesure en pure perte et n'ont fait qu'alimenter la corruption et provoquer la disparition de traditions et pratiques nobles et ancestrales.

Lors des élections récentes pour la vice-présidence de la République, mon pays a montré une fois de plus la préférence de notre région en faveur de la démocratie représentative. Lors d'élections considérées par tous les observateurs comme exemplaires par la discipline, par l'esprit civique et par la participation des citoyens, le candidat de l'opposition, du Parti libéral radical, M. Julio César Franco a été élu. Le fait que deux partis jusque-là antagonistes puissent partager le pouvoir est loin d'être négatif. Il constitue plutôt l'occasion de parvenir à une stabilité politique durable en formant un gouvernement d'unité nationale qui peut favoriser les réformes institutionnelles et économiques dont notre pays a besoin pour parvenir à un progrès durable.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à la communauté internationale, à nos amis du Marché commun du sud, du Groupe de Rio, de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, à la Ré-

publique de Chine et à d'autres pays du monde pour leur soutien constant à notre processus démocratique. Nous pouvons leur dire à tous que, grâce à leurs efforts, le Paraguay continue d'avancer sur la voie de la croissance démocratique.

Nous sommes convaincus que la progression de la démocratie et l'exercice croissant par les peuples des libertés qui en découlent permettront de donner une plus grande efficacité à court terme aux institutions de l'État. Cela, ainsi que le rôle croissant du secteur privé qui peut créer un terrain propice à l'investissement et à la transformation de la production dans une grande partie du monde et déboucher sur une réduction du chômage et de la pauvreté.

La coopération internationale, quant à elle, doit clairement fixer ses priorités en offrant à chacun ce dont il a besoin. Il ne peut s'agir d'une simple aide humanitaire, même si celle-ci est pleinement justifiée dans les situations d'urgence. La coopération internationale doit viser le développement intégral et durable des peuples. « Intégral » et « durable » sont deux mots dont on use et abuse. Quand nous parlons d'aide intégrale, nous voulons dire que l'aide doit prendre en considération l'ensemble des problèmes de développement de chaque pays et de chaque personne pour garantir le respect des droits de l'homme – et non pas seulement des droits politiques, mais aussi des droits économiques et sociaux – et ne pas offrir uniquement des solutions partielles.

Et quand nous parlons « d'aide durable » nous voulons dire qu'elle ne doit pas créer une dépendance chez ceux qui en bénéficient. Elle doit au contraire leur permettre de suivre la voie du progrès grâce à leurs propres efforts et garantir la croissance des futures générations.

Combattre la pauvreté c'est aussi consolider la paix. La sécurité du monde doit reposer fondamentalement sur l'élimination des causes sous-jacentes de la violence, dont la misère et l'ignorance sont parmi les deux principales. Toutefois, cela ne nous dispense pas de prendre des mesures efficaces pour limiter le recours aux instruments de la violence, depuis leurs formes les plus meurtrières, comme les armes de destruction massive jusqu'aux plus classiques, y compris les armes légères. Dans ce dernier cas, mon pays appuie l'initiative visant à créer un instrument juridique international assorti de mesures concrètes pour limiter le commerce illégal de ces armes.

La préservation de notre environnement naturel est une grande source de préoccupation qui donne lieu à la réflexion. Le Paraguay, comme beaucoup de pays en développement, accorde une priorité extraordinaire dans sa politique nationale à la préservation de l'intégrité et de la diversité du patrimoine naturel dont nous avons hérité de nos ancêtres. Non seulement parce que notre richesse actuelle et notre richesse future en dépendent, mais parce que nous sommes pleinement conscients de la grave responsabilité que nous avons devant l'humanité tout entière du fait que nous sommes les gardiens des ressources dont dépend la continuité même de l'espèce humaine.

Le Paraguay réaffirme sa volonté de continuer à respecter et à appliquer les principes établis dans le programme Action 21. En ce sens, nous accordons une haute priorité à la participation des États parties au cadre juridique qui a été élaboré lors de la mise en oeuvre de son programme. C'est avec beaucoup de fierté que je peux signaler que le Paraguay est partie de plein droit aux principaux accords internationaux relatifs à l'environnement.

Enfin, dans ce domaine, il est important de mentionner la nécessité de faire face au grave problème posé par l'exploitation excessive des ressources hydrologiques et d'accroître la coopération et la recherche scientifiques afin de réduire les effets des catastrophes écologiques, aussi bien celles qui sont naturelles que celles qui sont causées par l'homme.

Nous pensons qu'un régime commercial juste et équitable est de la plus grande importance pour notre développement. En ce sens, nous rejetons toute tentative visant à maintenir des mesures protectionnistes dans le monde développé et, en particulier, les subventions à la production et aux exportations de produits agricoles ainsi que le recours à des règlements techniques qui servent de barrières au commerce des produits manufacturés. Nous revendiquons notre droit d'accéder librement aux marchés mondiaux avec les produits pour lesquels nous sommes compétitifs.

Alors que nous soulignons combien il importe de réaffirmer notre engagement à l'égard de cette Organisation, je pense qu'il est opportun de rappeler le rôle essentiel du cadre juridique international dans la réalisation de nos objectifs communs. Dans ce sens, le Gouvernement paraguayen a accordé une attention toute particulière à l'invitation lancée par le Secrétaire général à tous les États Membres pour qu'ils profitent

de cette occasion pour renforcer leur appui au cadre juridique international en signant, ratifiant ou adhérant aux traités dont il est le dépositaire et qui ont trait particulièrement à l'esprit et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, j'ai le grand plaisir d'annoncer que j'ai signé au nom du Gouvernement de la République du Paraguay les instruments internationaux suivants : les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et celui concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En outre, je tiens à souligner que le statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont le Paraguay a été l'un des premiers signataires, est en cours d'approbation au parlement.

Je termine en rappelant la conviction de mon pays dans la valeur de l'Organisation des Nations Unies, plus nécessaire aujourd'hui que jamais pour faire face aux grands défis de la paix et du développement qui, malgré les progrès importants réalisés, demeurent une nécessité urgente pour une grande partie de l'humanité.

**Le président par intérim :** L'orateur suivant est S. E. M. Li Hyong Chol, Chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Li Hyong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Pour commencer, je tiens, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, à féliciter M. Harri Holkeri de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous sa direction, la présente session produira les résultats escomptés. Je rends hommage à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, qui a grandement contribué au succès de la cinquante-quatrième session. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude pour les efforts faits par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Le rôle central de l'ONU au cours du nouveau siècle devrait être d'instaurer des relations internationales et un ordre international qui permettront que ce nouveau siècle soit un siècle indépendant, pacifique et

prospère. Aucun pays ne peut défendre sa dignité nationale ni parvenir à son développement socioéconomique lorsque sa souveraineté nationale est violée. C'est ce que doit apprendre l'humanité au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle.

Tous les peuples du monde aspirent à ce que le XXI<sup>e</sup> siècle soit un siècle d'indépendance, de paix et de développement. Une paix et une prospérité véritables sur notre planète ne pourront être réalisées que lorsque la souveraineté de tous les pays sera respectée.

Pour nous, l'indépendance est notre vie et notre âme. L'idée de l'indépendance imprègne toutes les politiques nationales et étrangères du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. C'est ainsi que se caractérise de manière exceptionnelle la politique indépendante du grand dirigeant, le Général Kim Jong Il. La réalité que connaît la péninsule coréenne montre clairement la justesse des politiques indépendantes systématiquement appliquées par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée.

Sans indépendance, il est impensable que notre pays puisse surmonter les nombreuses difficultés qui existent et progresser de façon convaincante dans l'édification d'une nation puissante sur la voie choisie par son peuple.

La politique étrangère indépendante du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée apporte une contribution tangible à la paix et à la stabilité en Asie du Nord-Est. On peut dire que c'est entièrement parce que nous souscrivons fermement à l'indépendance que notre pays a été en mesure de jouer au mieux un rôle de zone tampon à l'intersection des intérêts géopolitiques divergents de plusieurs pays. Nous sommes fiers de la politique étrangère indépendante de notre Gouvernement qui contribue à maintenir l'équilibre des pouvoirs et à prévenir une guerre en Asie du Nord-Est.

La politique indépendante du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée lui permet de donner libre cours à la vitalité dont il fait preuve pour faire progresser la cause de la paix et de la réunification sur la péninsule coréenne. L'Assemblée générale, lors de sa vingt-huitième session en 1973 s'est félicitée à l'unanimité des trois principes d'indépendance, de réunification pacifique et de grande unité nationale qui ont été convenus par le nord et le sud de la péninsule coréenne. Ces trois principes de la

réunification nationale sont le grand programme de réunification proposé par le président Kim Il Sung, le grand leader de notre peuple, et constituent la composante essentielle de la charte en trois points de réunification nationale définie par le respecté général Kim Jong Il.

Lors de la réunion historique de Pyongyang en juin de cette année, les dirigeants du Nord et du Sud ont réaffirmé ces trois principes de réunification nationale et c'est sur cette base que la déclaration commune Nord-Sud concernant un règlement indépendant de la question de la réunification grâce aux efforts concertés de notre nation a été publiée. La réunion au sommet et la déclaration commune qui en a découlé représentent un jalon historique, qui marque un tournant dans la cause de la réunification indépendante de notre nation.

Dans cet esprit accru d'indépendance nationale et de réunification, des pourparlers ministériels Nord-Sud en vue de la réconciliation et de la collaboration ont été engagés et les réunions de familles séparées se sont concrétisées. Les visites mutuelles entre le Nord et le Sud notamment par des vols directs qui s'effectuent entre Pyongyang et Séoul sont maintenant courantes et un projet est en cours pour rétablir la liaison ferroviaire entre le Nord et le Sud de la Corée.

C'est là la réalisation éclatante de notre politique d'indépendance et le résultat de notre amour ardent pour la nation et de notre grand désir de réunification. Seule la nation coréenne est responsable de la question de la réunification de la Corée. La réunification de la Corée devrait être réalisée de manière indépendante grâce aux efforts concertés des Coréens du Nord et du Sud, comme l'indique la déclaration commune Nord-Sud. La réunification se produira si les deux parties prennent des mesures réalistes et pratiques en vue d'établir un État réunifié en utilisant au mieux les éléments communs de la fédération et de la confédération qui ont été proposées par le Nord et par le Sud respectivement.

La réunification indépendante de notre nation débouchera certainement sur une paix durable sur la péninsule coréenne, et nous avons la conviction que ceci contribuera à la paix et à la sécurité en Asie et dans le reste du monde

Le moment décisif que traverse la péninsule coréenne représente une évolution positive d'importance mondiale. Nous considérons que la tendance actuelle vers l'amélioration des relations Nord-Sud et vers la

réunification est un processus qu'il faudrait considérer comme très important dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est également. Si ce processus continue à gagner en ampleur, les pays concernés devraient oeuvrer pour l'appuyer plutôt que d'y porter atteinte.

Les États-Unis ont inventé une « menace émanant de nos missiles » qui n'existe pas afin de justifier la création de leurs systèmes de « défense contre les missiles de théâtre » et de « défense nationale contre les missiles ». Néanmoins, cette menace suscite des préoccupations dans le monde entier quant à ses dangers.

Notre programme de missiles est en fait de nature pacifique. Tous les pays ont le même droit souverain, reconnu par les Nations Unies, de faire des recherches sur l'espace et d'utiliser l'espace. Il est donc totalement injuste que les États-Unis s'en prennent uniquement à nos fusées alors qu'un grand nombre d'autres pays lancent leurs propres fusées spatiales. Si les relations hostiles prennent fin et si la confiance s'installe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, nous trouverons des moyens de régler les préoccupations des deux parties.

L'incident récent qui a empêché le Président du Présidium de notre Assemblée populaire suprême d'assister au Sommet du millénaire est, somme toute, la manifestation de la politique hostile constante poursuivie par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée, en la qualifiant de nation qui commandite le terrorisme. À cet égard, nous notons que les États-Unis ont reconnu leur responsabilité pour cet incident et nous ont assurés que de tels incidents ne se reproduiraient pas. Nous prenons également note de la position que les États-Unis viennent d'énoncer et selon laquelle ils n'ont pas de raison de perpétuer leurs relations hostiles avec notre pays. Si cette position devait se concrétiser, nous serions prêts à réagir de façon positive à tout moment.

Il est un autre facteur qui jette une ombre sur l'évolution positive dans la péninsule coréenne : il s'agit de l'avenir suspect du Japon. La question de savoir si le Japon va raviver son spectre militariste ou devenir un pays pacifique est une question grave directement liée à la paix et à la stabilité en Asie, en particulier dans la péninsule coréenne voisine. C'est surtout parce que le Japon continue de se dérober quand il s'agit de régler la question de son passé avec notre pays que nous sommes méfiants quant à sa future

orientation. En outre, notre méfiance va en s'accroissant quand nous voyons le Japon manoeuvrer pour trouver des prétextes afin de justifier son réarmement en ciblant notre pays et en le qualifiant d'« ennemi ».

Si le Japon s'engage dans la voie du militarisme, cela mettra certainement à rude épreuve ses relations avec d'autres pays d'Asie et aura des effets négatifs sur l'amélioration des relations Nord-Sud. Nous espérons que le Japon ne poursuivra pas cette voie. Le Japon devrait trouver son avenir dans un règlement sincère et rapide de son passé. Maintenant que la déclaration commune Nord-Sud est mise en oeuvre sans heurt, de nouvelles relations internationales stables seront établies en Asie du Nord-Est une fois qu'on en aura fini avec les relations hostiles entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon.

Conformément à ce processus encourageant, les Nations Unies devraient également prendre des mesures concrètes pour démanteler le « Commandement des Nations Unies » qui est une survivance de la guerre froide et, par là même, apporter une contribution utile à ce processus.

Pour établir des relations internationales équitables et un ordre international qui représentera correctement le nouveau siècle, il est important de surmonter avec succès les défis lancés à la Charte des Nations Unies. Le problème le plus grave qui se pose à présent pour les relations internationales est lié à l'apparition du concept d'« intervention humanitaire ».

L'Organisation des Nations Unies repose sur le principe de l'égalité souveraine. La Charte des Nations Unies consacre les principes du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires internes des États en tant que pierre angulaire des relations internationales.

Ce sont là les principes essentiels qui reposent sur la réalité dans laquelle les pays, petits et grands, coexistent dans le monde. Tous les pays aspirent à l'indépendance et luttent pour défendre leur souveraineté nationale. Toute atteinte à la souveraineté de petits pays par de grandes puissances qui voudraient pratiquer une politique de la canonnière est un acte despotique comme en ont déjà décidé les temps. Le concept d'« intervention humanitaire » est un concept dange-

reux qui risquerait d'embellir ces actes despotiques et d'éliminer l'esprit fondamental de la Charte.

Les relations internationales du nouveau siècle devraient servir à mettre fin aux actes arbitraires et despotiques qui consistent notamment à menacer des États souverains par la force et à leur imposer des sanctions, et à mettre pleinement en oeuvre les buts et principes de la Charte des Nations Unies. On devrait parvenir à la paix et la sécurité internationales en renforçant le rôle des Nations Unies et non pas en ayant recours à des actes arbitraires, despotiques ou en permettant à une grande puissance quelle qu'elle soit, d'intervenir.

Le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, doit être renforcé. Malgré le désir et l'espoir croissants de la société internationale de parvenir au désarmement avec la fin de la guerre froide, le processus de désarmement est dans l'impasse et rencontre de nouveaux obstacles. Les faits exigent que le processus de désarmement nucléaire soit un processus des Nations Unies au lieu d'être confié uniquement aux États dotés de l'arme nucléaire. Nous estimons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement devrait être tenue dès que possible, en accordant aux demandes d'un grand nombre de pays l'attention qu'elles méritent.

Un autre problème auquel les Nations Unies devront s'atteler dans le domaine des relations internationales est la tentative de politiser la question des droits de l'homme. Parallèlement au recours à la force, la question des droits de l'homme constitue l'un des deux facteurs qui engendrent des tensions dans les relations internationales. Preuve en est le fait que les réunions des Nations Unies où sont abordées les questions de droits de l'homme se transforment souvent en arènes d'affrontement et non pas de coopération. En fait, il n'y a pas de violation des droits de l'homme plus grave que de se servir abusivement de la question des droits de l'homme à des fins politiques. Les Nations Unies doivent renforcer leur rôle de manière décisive pour veiller à ce que la justice soit pleinement respectée et non pas consentir à l'application de la politique deux poids, deux mesures lorsque l'on traite des questions des droits de l'homme.

Le XXI<sup>e</sup> siècle devrait être un siècle marqué par le développement. Une paix et une sécurité internationales durables ne peuvent se concevoir sans

l'élimination de la pauvreté et sans la solution des problèmes économiques et sociaux. Il faudrait créer dès que possible un ordre économique international équitable propre à faciliter le développement économique durable des pays en développement. Il est impératif en particulier que les Nations Unies analysent et évaluent plus avant la nature et les dangers de la mondialisation ainsi que l'incidence de cette dernière sur les pays en développement afin de prendre les mesures qui s'imposent. À cet égard, nous estimons que la Déclaration et le Programme d'action adoptés au Sommet Sud-Sud qui s'est tenu à Cuba en avril dernier peuvent être une excellente base à cette fin.

Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse jouer un rôle à la mesure des exigences du nouveau siècle, elle doit être démocratisée par le biais d'une réforme de sa structure. L'objectif principal de la réforme des Nations Unies est de garantir la démocratie et le strict respect des principes de justice et d'équité dans toutes ses activités.

L'Assemblée générale a maintenant été relativement démocratisée mais elle ne dispose pas d'une autorité suffisante. Le Conseil de sécurité, par contraste, dispose d'autorité et a une capacité d'action mais n'a pas le niveau de démocratie désiré. En particulier, la structure actuelle du Conseil de sécurité présente des lacunes qui permettent de faire des Nations Unies un instrument de despotisme car le Conseil monopolise le pouvoir de prise de décisions sur des questions critiques comme l'action coercitive, y compris le recours à la force. Il y a eu plusieurs cas de ce genre au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous considérons que le renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale est une condition essentielle pour assurer la démocratie dans les activités des Nations Unies. L'Assemblée doit être au moins habilitée à examiner les questions de paix et de sécurité internationales et à approuver les grandes décisions et résolutions du Conseil de sécurité sur ces questions.

En réformant le Conseil de sécurité il faut donner la priorité à l'augmentation du nombre de membres non permanents et corriger ainsi le déséquilibre actuel dans la représentation régionale. Il importe également de trouver des moyens efficaces d'assurer le strict respect des principes de justice et d'équité dans les activités des Nations Unies.

Nous considérons qu'une des façons d'y parvenir serait de restaurer la confiance de la communauté in-

ternationale dans l'Organisation des Nations Unies en remédiant à la façon dont certaines questions ont été gérées dans le passé par les Nations Unies, en contradiction avec les buts et principes de sa Charte, par des actes arbitraires et despotiques.

L'indépendance, la paix et l'amitié sont les idées fondamentales de la politique étrangère du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée maintiendra son attachement à cette idée et s'acquittera fidèlement de ses obligations en tant qu'État Membre des Nations Unies, afin que l'Organisation puisse devenir une véritablement efficace et servir honorablement les aspirations et les exigences du nouveau siècle.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. M. Wladyslaw Bartoszewski, Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

**M. Bartoszewski** (Pologne) (*parle en polonais; texte anglais fourni par la délégation*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Harri Holkeri de son élection à la présidence de la session du millénaire de l'Assemblée générale. La délégation polonaise exprime sa satisfaction du fait que la présidence de cette session ait été confiée à un éminent homme d'État de la Finlande, pays avec lequel nous avons des liens d'amitié et de coopération reposant sur des valeurs et aspirations communes. Il peut compter sur toute la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de ses tâches importantes.

Mes félicitations s'adressent également au Président sortant de l'Assemblée, le Ministre Theo-Ben Gurirab qui, au cours de sa présidence, a fait preuve d'un dévouement et d'une compétence remarquables.

Au nom de la Pologne, permettez-moi également de souhaiter la bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, Tuvalu.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a donné la preuve magistrale de ses qualités de dirigeant et de la solidité de son jugement et, en particulier, pour son rapport inspiré intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Même si nous sommes encore à quelques mois du commencement du nouveau millénaire, une ère nouvelle a en fait déjà commencé. Elle a été marquée par la disparition de la polarisation idéologique du monde entre l'Est et l'Ouest et de la division du monde en

trois parties, de même que par l'émergence d'une économie mondiale. L'humanité entre dans cette ère nouvelle, l'ère de la mondialisation qui lui offre des possibilités considérables d'élargir les domaines de la liberté et de la prospérité issues du triomphe de la démocratie et des progrès de la technologie et en particulier des réalisations de la révolution informatique.

Nous avons laissé derrière nous le XX<sup>e</sup> siècle, période marquée par des contradictions extrêmes et profondes; période marquée par les triomphes et les échecs de l'homme, par une alternance de revers et de progrès dans l'évolution de la communauté internationale. D'une part, nous avons été témoins de progrès scientifiques, technologiques et matériels étonnants, d'une progression de la démocratie et des droits de l'homme et du développement des institutions internationales universelles. D'un autre côté, cette période a également été marquée par les drames les plus odieux de l'histoire contemporaine, par les tragédies, les atrocités et la dévastation des deux guerres mondiales, par le mépris total de l'être humain et par des actes de génocide et de violence aveugle perpétrés par des utopies résolues à construire ainsi leurs « meilleurs des mondes ». Le poète et prix Nobel polonais de littérature en 1980, Czeslaw Milosz, a écrit dans *Le témoin de l'histoire* que la contribution originale du XX<sup>e</sup> siècle à l'histoire de la race humaine a été « la quasi-disparition du concept de valeurs » et il a conclu sur ces mots : « Le camp d'extermination est devenu le fait central du siècle ».

Néanmoins, la fin de ce siècle semble porteuse de plus d'optimisme. Ce n'est pas seulement l'opinion du Ministre des affaires étrangères d'une Pologne démocratique et connaissant une renaissance. C'est aussi le sentiment personnel d'un homme qui, ayant été le prisonnier de deux systèmes totalitaires, le système nazi et le système communiste – et je pense d'ailleurs être le seul ministre des affaires étrangères à avoir cette « distinction » – a connu les souffrances propres à ce siècle, et ce sentiment reflète l'espoir enraciné dans la nature humaine. Mais en même temps que de la destruction et de la haine, j'ai été aussi déjà à l'époque de l'holocauste, un témoin et un participant à la lutte pour la dignité et les droits de l'être humain et au processus qu'a suivi mon pays pour recouvrer son indépendance et construire laborieusement sa démocratie.

Mon histoire de participant actif à la transformation des conditions de vie de l'homme, dans sa dimension individuelle et collective, a commencé dans la



cour du camp de concentration d'Auschwitz. Plus tard, j'ai été enrôlé dans la résistance polonaise et j'ai participé, en particulier, à l'aide aux habitants du ghetto de Varsovie. Ensuite, ce fut l'enfer inimaginable du soulèvement de Varsovie en 1944 et la mort, ainsi avait-il semblé à l'époque, de Varsovie. Enfin, la guerre a fini. Je me rappelle la joie et l'espoir avec lesquels nous avons accueilli la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. J'y ai puisé de la force lorsque j'ai dû survivre au calvaire imposé par des années d'incarcération dans des prisons communistes. C'est d'elles aussi que j'ai puisé mon inspiration dans le voyage qui par la suite m'a conduit avec mes amis politiques à Gdansk, la ville pour laquelle nos alliés n'étaient pas disposés à mourir en 1939 et qui a marqué en 1980 le point décisif du grand tournant suivant de l'histoire de ce siècle écoulé.

En fait, il y a deux semaines nous avons célébré en Pologne le vingtième anniversaire de la fondation du mouvement Solidarité, symbole de la révolution polonaise d'abord réprimé sous la menace des armes par le régime totalitaire mais qui, étant devenu un symbole d'espoir a survécu à la répression et à une série de circonstances internationales défavorables. La renaissance de Solidarité en 1989 et de la Table ronde polonaise ont ouvert la voie à des changements historiques, notamment la chute du mur de Berlin, et à l'effondrement du bloc communiste ce qui a eu pour conséquence de mettre en route une vaste transformation du système international. Ayant pris part depuis plus de 60 ans à ces processus en tant qu'écrivain, historien, conférencier universitaire et, actuellement, en tant que Ministre des affaires étrangères, j'ai le sentiment – si l'Assemblée veut bien pardonner le ton personnel de cette confession – d'être un symbole vivant et physique du voyage houleux de l'humanité à travers l'histoire du siècle écoulé.

Mais je voudrais dire également que les expériences traumatisantes qu'a vécues ma nation ont rendu les Polonais tout à fait conscients de la valeur de la paix et de toute manifestation persistante du bien dans la vie internationale. En apportant notre contribution à l'aboutissement positif du XXe siècle et en oeuvrant à une revitalisation du message de l'Organisation des Nations Unies de manière à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'organisation, nous nous considérons comme des membres à part entière et des membres actifs de la famille mondiale des nations. Nous éprouvons également un sentiment de sécurité et de confiance qui

nous conforte dans notre rôle au sein des Nations Unies du fait que nous sommes devenus membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord et que nous forçons des liens de plus en plus étroits avec l'Union européenne, dont nous espérons devenir membres dans un avenir proche.

Encouragés par nos accomplissements de la dernière décennie, ayant retrouvé notre place sur la scène internationale, nous sommes désireux de participer conjointement avec d'autres nations à ce changement généralement visible qui se fait dans le sens des valeurs. On peut constater chez toutes les civilisations et toutes les religions le désir ardent d'un monde porteur de valeurs morales. Ceci se voit en particulier dans la diminution du recours illégal à la force dans la vie internationale. Les récentes flambées de violence que l'on a constatées ici et là sont l'écho de divisions et de conflits qui disparaissent en même temps que le XXe siècle. Cette tendance positive peut s'observer en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et dans d'autres régions du monde. Elle est facilitée par un respect accru des droits de l'homme et une meilleure appréciation des facteurs économiques et sociaux qui sous-tendent leur pleine réalisation.

Dans ce contexte, le peuple polonais tient en haute estime la mission de paix de Jean-Paul II, pape originaire de Pologne – pape dont le pontificat, comme le cours de sa vie tout entière, incarne, comme un phare, une adhésion inflexible aux valeurs et, par le symbole des bras ouverts, la compréhension et la réconciliation. L'attitude du pape non seulement nous remplit de fierté mais c'est aussi un modèle sur lequel doivent se baser nos comportements internationaux. Les points de repère qui guident nos actions, y compris ici à l'Organisation des Nations Unies, sont la tolérance, l'ouverture d'esprit et le respect de la dignité et des droits des individus, des minorités et des nations tout entières. Nous sommes résolus à combattre toute forme de discrimination et de préjugé, qu'ils aient un caractère ethnique, national, religieux ou social. Dans cette cause, la Pologne est et restera un allié indéfectible des Nations Unies.

Nous entrons dans le XXIe siècle en bénéficiant d'un potentiel immense généré par la dernière phase de la révolution des sciences, des techniques et des communications de masse, par l'ouverture des frontières, le développement de liens entre sociétés et l'universalisation de la démocratie et des droits de l'homme. La plupart de ces phénomènes sont englobés dans le terme

général de « mondialisation ». Depuis un certain nombre d'années, l'évaluation de leurs conséquences, en particulier à la suite des crises financières régionales, a suscité de plus en plus de controverses. Parfois, on les considère comme une force de la nature balayant tout sur son passage, comme des processus moralement neutres générateurs de bienfaits ou de méfaits et qui, tôt ou tard, apporteront la prospérité à tous les peuples ou bien seront une source de crises, d'inégalités et d'instabilité au sein des nations et à l'échelle internationale.

La mondialisation a incontestablement des effets bénéfiques dans le domaine du commerce, de la production, de la diffusion des technologies modernes et des flux de capitaux. La libéralisation du commerce international, la croissance de la production mondiale et la prospérité des sociétés devraient conduire à un partage plus équitable des avantages de la mondialisation. Dans le même temps, on peut voir apparaître des dangers, des effets secondaires néfastes et de nouveaux problèmes dont on ne peut encore identifier exactement l'ampleur et la nature. Le défi qui se présente à nous est d'œuvrer de concert pour orienter ces processus de telle manière que l'humanité en ressente surtout les avantages et qu'on les empêche de susciter de nouvelles divisions dans le monde. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir, y compris ici aux Nations Unies, pour que ces processus se traduisent par une mondialisation pour le bien.

En présence de ces possibilités mais aussi des menaces que renferme l'évolution de la civilisation humaine à l'aube du troisième millénaire, la communauté internationale doit s'organiser autour d'une question qui revêt une importance fondamentale pour la direction que prendra son développement à l'avenir. Telle était l'intention du Gouvernement polonais lorsqu'il a décidé, conjointement avec les Gouvernements du Chili, de l'Inde, de la République de Corée, du Mali, des États-Unis et de la République tchèque d'engager une collaboration internationale plus large en vue de consolider et de promouvoir la démocratie dans le monde.

Point n'est besoin ici de faire valoir les mérites de la démocratie. Nul ne conteste les liens positifs qui existent entre la démocratie et les droits de l'homme, la paix interne et internationale, la croissance économique et la prospérité et la meilleure mise en œuvre des principes de justice et de solidarité. Dans le même temps, nous ne saurions méconnaître les menaces à la démoc-

ratie qui ont principalement un caractère interne et qui affectent aussi bien les pays qui sont dans une phase de transition démocratique que les démocraties dites éprouvées. Elles sont très diverses et vont de la pauvreté et du sous-développement économique, des conflits ethniques et de la criminalité organisée à la corruption et à l'exclusion de secteurs entiers de la vie publique, notamment les finances et les médias, qui échappent au contrôle démocratique, ce qui porte atteinte aux fondements de la démocratie et la dégrade aux yeux de la société. La démocratie, son état et ses perspectives peuvent et devraient faire l'objet d'un débat international et d'une coopération tout aussi légitimes que les autres grandes questions de notre époque que sont les droits de l'homme, le désarmement, l'environnement et d'autres.

Inspirés par cette conviction, nous avons entrepris, conjointement avec plusieurs autres États d'organiser en juin de cette année une conférence internationale intitulée « Vers une communauté de démocraties ». Au total, 107 États ont accepté notre invitation.

Prenant la parole à la conférence de Varsovie, le Secrétaire général Kofi Annan a dit que

« L'un des plus grands défis que l'humanité devra relever au XXI<sup>e</sup> siècle sera de rendre la démocratie aussi universelle dans la pratique. Les nations où la démocratie est déjà bien établie devront être vigilantes pour préserver cet acquis ».

Les participants à la conférence ont adopté la Déclaration de Varsovie dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à l'ensemble de valeurs et de normes démocratiques contenues dans cette déclaration. Ils se sont également engagés à mettre en œuvre une coopération spontanée afin de renforcer et de promouvoir la démocratie au sein de diverses organisations internationales. Pour des raisons évidentes, la question fondamentale sera de savoir ce qui peut être fait pour faire progresser cette cause dans le cadre et par le biais de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler une autre initiative polonaise qui entre également dans le cadre des actions engagées pour faire face aux effets secondaires néfastes des processus de mondialisation. En 1996, la Pologne a avancé une proposition à l'Assemblée générale tendant à l'élaboration d'un instrument juridique universel, le premier de la sorte, qui pourrait nous aider à lutter contre l'un des plus grands dangers de notre époque : la criminalité organisée in-

ternationale. Le texte de cette Convention sera présentée à la présente session à l'Assemblée générale aux fins d'adoption.

La question centrale qui figure constamment à l'ordre du jour de la communauté internationale est la question de la sécurité. Bien que la préservation de la paix et de la sécurité internationales soit l'objectif principal des Nations Unies, les États ont également cherché d'autres moyens d'assurer leur sécurité : en créant les systèmes d'équilibre des forces, en ayant recours à la course aux armements et même à la force. Aujourd'hui nous essayons d'atteindre ces objectifs par des moyens différents. Les doctrines anachroniques de géopolitique et de sphères d'influence appartiennent maintenant au passé. La maxime romaine, « Si tu veux la paix, prépare la guerre » – *Si vis pacem para bellum* – est en train de perdre sa pertinence. Néanmoins, le problème de la sécurité reste un problème urgent comme le montrent bien les nombreux conflits et tragédies humanitaires dans diverses régions du monde. Outre les crises et les guerres héritées de l'ordre international ancien, nous sommes affligés par des conflits qui découlent de la pauvreté, des luttes ethniques et religieuses et de l'atrophie des fonctions essentielles des États qui sont d'assurer aux personnes qui vivent à l'intérieur de leurs frontières une sécurité interne et des conditions d'existence décentes.

Cette nouvelle situation, dans laquelle la sécurité ne dépend pas tant de facteurs purement militaires que de la stabilité sociale, du respect des droits de l'homme et des droits des minorités nationales ou de l'accès à de l'eau potable, renforce le rôle des Nations Unies qui peuvent tirer parti de leur expérience unique et d'une grande variété d'instruments non militaires permettant d'assurer la sécurité. Une participation plus entière des Nations Unies dans le domaine de la sécurité comme le prévoit le mandat qui découle de sa Charte nécessite une poursuite résolue de la réforme de l'Organisation dans ce domaine, en commençant par une redéfinition pratique du rôle du Conseil de sécurité qui étendrait son domaine d'action à des menaces non traditionnelles à la sécurité internationale.

Le Conseil de sécurité doit faire ce que les Membres attendent de lui au regard de la Charte et réagir de façon plus décisive aux signes de conflits naissants ou de catastrophes humanitaires. Le drame du Kosovo, comme beaucoup d'autres, aurait pu être évité si les membres du Conseil de sécurité avaient fait preuve de suffisamment d'imagination et de résolution en temps

voulu. Cela nous aurait également permis d'éviter les querelles et les controverses de l'année dernière au sujet de la question de l'intervention humanitaire. L'incapacité dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité à réagir de façon énergique dans de telles situations donnera lieu à de nouveaux précédents qui permettront de contourner la Charte et les mécanismes des Nations Unies dans le domaine de la sécurité et pourrait ainsi conduire à une désintégration de ce système.

Le succès et l'efficacité des propositions et recommandations qui figurent dans le rapport du millénaire du Secrétaire général dépendront de la détermination du Conseil de sécurité en tant que clef de voûte du système. La Pologne souscrit à l'approche des problèmes internationaux que présente le rapport et à la démarche qu'il propose pour les affronter. Nous sommes en faveur d'un renforcement des instruments juridiques visant à stabiliser l'ordre international; ceci s'applique aux situations qui comportent des menaces à la sécurité et un recours à la force, de même qu'au respect des droits de l'homme et au contrôle et à la limitation des armes. Dans tous ces domaines nous devons préserver la primauté du système des Nations Unies par rapport aux mesures régionales ou unilatérales qui ne sont acceptables que dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles le Conseil de sécurité et les mécanismes des Nations Unies sont inadéquats.

Dans ce contexte je voudrais également rendre hommage au rapport Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies. En tant que participant de longue date et participant très actif aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, la Pologne préconise de rationaliser le mécanisme qui permet de les réaliser – depuis le stade de la prise de décisions jusqu'à la présence sur le terrain – et de leur assurer une plus grande efficacité en élargissant et en adaptant l'ensemble d'instruments dont sont dotées ces opérations. Cela signifie à la fois la possibilité de recourir à la force pour les unités déployées dans une opération et une vaste gamme de moyens de consolidation de la paix et de relèvement après les conflits. Je pense également aux mesures visant à promouvoir les droits de l'homme et à jeter les bases de la démocratie dans le domaine institutionnel et dans le domaine de la société civile. À notre avis, les travaux futurs sur les recommandations du rapport devraient mettre davantage l'accent sur la question de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, domaine qui recèle encore de nombreuses possibilités non encore exploitées, de

même que sur une approche plus créative dans la prévention des conflits.

Nous ne recherchons plus à établir un ordre international futur sur les capacités militaires, mais nous essayons de l'édifier dans une mesure toujours plus grande, à partir de règles justes et respectées. La maxime *Si vis pacem para iustitiam* qui orne la façade du Palais de justice de La Haye n'a plus tout à fait le sens idéaliste qu'elle avait il y a plusieurs décennies. Mais nous sommes également conscients du fait que même si l'administration de la justice par le droit est une condition indispensable à la paix, ce n'est pas encore une condition suffisante. L'époque où nous vivons et dans laquelle les conflits et l'instabilité résultent souvent de la pauvreté et du sous-développement exige l'application d'une nouvelle maxime, une paraphrase contemporaine des maximes anciennes : *Si vis pacem para solidaritatem*.

Nous entrons ici dans le domaine de l'ordre économique international, en particulier de sa dimension financière et commerciale. C'est un domaine dans lequel le système des Nations Unies doit être beaucoup plus actif qu'auparavant s'il ne veut pas courir le risque d'être mis sur la touche par les nouveaux intervenants puissants non étatiques de la vie internationale. La formule à la mode ces derniers temps, quoique mal définie, de la gouvernance mondiale devrait être élaborée au niveau pratique dans le cadre des Nations Unies, ou en conjonction avec les Nations Unies et non pas de façon parallèle ni même opposée aux Nations Unies. En tout premier lieu, il est essentiel d'intensifier les efforts internationaux en vue de promouvoir la stabilité et la prévisibilité des relations économiques internationales, ce qui inclut le renforcement de la nouvelle architecture financière internationale d'un système et d'institutions reposant sur des règles transparentes.

Il faut aussi, et c'est un aspect qui ressort très clairement des rapports des grandes organisations internationales, y compris du rapport du Secrétaire général, une nouvelle conception du développement. Il faut reconnaître que ceux qui soutiennent qu'il n'y a pas de plus grand défi aujourd'hui que celui d'un développement mondial viable et que le succès ou l'échec des Nations Unies sera crucial pour les résultats des efforts de la communauté internationale ont raison.

L'un des défis majeurs auxquels est confrontée la communauté internationale alors qu'elle entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle est la réduction de la pauvreté, en particu-

lier dans les pays les moins avancés. Le succès en ce domaine nécessite une application large du principe de la solidarité dans les relations économiques internationales. Si nous voulons que la mondialisation soit mobilisée en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté, nous ne pouvons nous contenter de renforcer la coordination entre les organisations qui sont à l'oeuvre dans le domaine socioéconomique. Il est également nécessaire de cesser de percevoir le développement et la réduction de la pauvreté uniquement comme des problèmes techniques. Pour les affronter efficacement il faut une politique cohérente qui comporte non seulement une assistance financière et technique mais aussi des mesures de fond dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la bonne gestion des affaires publiques, de la primauté du droit, des institutions démocratiques, etc.

La solidarité internationale ne donnera pas de résultats sous la forme d'un accroissement des capacités de production des pays les plus pauvres qui leur permettra de récolter les bénéfices des processus de mondialisation sans que des efforts sérieux soient faits par ces pays eux-mêmes, en particulier sous la forme de politiques économiques rationnelles et d'une capacité à utiliser efficacement l'aide au développement.

La Pologne s'associe aux efforts internationaux pour promouvoir une gestion efficace de l'interdépendance internationale, un rôle approprié étant joué par le système des Nations Unies et un rôle clef devant revenir aux institutions financières internationales dans l'organisation de la coopération économique et financière internationales. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, nous participons à l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Pologne soutient également la proposition de l'Union européenne selon laquelle les membres de l'Organisation mondiale du commerce, y compris en premier lieu les pays industrialisés, devraient un an au plus tard après la conclusion de nouvelles négociations commerciales supprimer les tarifs douaniers à l'importation et les quotas concernant essentiellement toutes les exportations des pays les moins avancés.

C'est précisément afin d'insister sur ce qui nous semble être l'importance cruciale de la solidarité pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la solidarité à travers le monde que le Gouvernement polonais, conscient des expériences de notre histoire récente, entend – conjointement avec quelques autres pays – proposer que les Nations Unies proclament la journée

du 31 août, date de la création du syndicat libre et indépendant Solidarité en Pologne en 1980, « Journée internationale de la solidarité ».

L'aspect qualitativement nouveau de la situation qui se présente au tournant du siècle est non seulement l'ampleur mais aussi la plus grande complexité des tâches que doit affronter l'Organisation. Plus grandes aussi sont les attentes des individus, des divers groupes, des nations et de la communauté internationale tout entière. Il est essentiel non seulement que nous comprenions la nature des nouveaux problèmes mais aussi que nous affrontions plus efficacement les questions qui doivent être traitées par l'Organisation des Nations Unies, qu'elles relèvent expressément ou non du mandat découlant de la Charte. Dans les fonctions allant du maintien de la paix aux droits de l'homme et du développement à la protection du milieu naturel, l'Organisation joue un rôle irremplaçable. C'est précisément en raison de la nature de menaces telles que la dégradation de l'environnement dans le monde contemporain qu'une action rapide et exhaustive de l'ONU est nécessaire. La notion d'« une terre, une race humaine » exige une action responsable et solidaire de la part de tous les participants du système.

Les tâches et attentes associées à l'Organisation des Nations Unies exigent un renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine des relations internationales. Le système doit continuer à être l'infrastructure juridique et institutionnelle de l'ordre international. Aucune autre formule ne peut suffisamment légitimer l'accomplissement de ce rôle. La Charte et l'Organisation des Nations Unies sont indispensables, en premier lieu, aux pays petits et moyens. La marginalisation de l'ONU conduirait à l'anarchie dans laquelle la seule loi serait la volonté des grandes puissances et des intervenants non-étatiques de plus en plus puissants.

Les tendances extrêmement positives vers une participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'ONU – tendance qu'encourage résolument la Pologne – doit rester en accord avec le caractère intergouvernemental de l'Organisation, dont le mandat universel découle de la légitimité des États qui en sont membres. Dans ce système nous devons cependant avoir à l'esprit tant les droits des États que leurs obligations.

La responsabilité ne s'applique pas qu'aux individus, même s'il est vrai qu'en l'occurrence nous

sommes en faveur d'une entrée en vigueur rapide du traité instituant la Cour pénale internationale. Nous ne pouvons pas permettre que l'Organisation des Nations Unies tolèrent que les États qui commettent des violations du droit international n'aient pas à rendre de comptes.

Les succès de toute organisation, son utilité et son efficacité dépendent non seulement de la détermination et de l'unanimité de ses membres. Beaucoup dépend également des ressources dont elle dispose, de l'efficacité de ses procédures et de la compétence de ceux qui les gèrent. Dans le passé, les fonctionnaires de l'ONU ont donné des exemples innombrables de leur dévouement dans l'accomplissement des activités de l'Organisation, de leur attachement à servir les idéaux qui inspirent celle-ci. Il convient de mieux utiliser leur potentiel en adaptant sans cesse les structures et mécanismes de l'Organisation aux tâches nouvelles. Cela permettra également une bien meilleure utilisation du budget de l'organisation.

Dans notre effort visant à rationaliser le budget de l'ONU, notre attention ne devrait pas porter sur les moyens de le réduire. Le véritable problème est qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour faire toutes les choses que tout le monde attend de l'Organisation. Le budget de l'ONU devrait être adapté aux tâches que nous lui demandons d'accomplir, mais également s'accompagner d'une plus grande efficacité. Nous sommes conscients également que le budget ordinaire de l'Organisation et le budget du maintien de la paix devraient être fondés sur le principe de la capacité de paiement et sur des indicateurs économiques réalistes. La Pologne est disposée à accepter toute modification raisonnable et équitable susceptible d'être convenue en ce qui concerne le barème futur des quotes-parts. Nous entendons participer de façon constructive aux négociations sur ce problème.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Shakerian** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette l'affirmation qui a été formulée aujourd'hui par la délégation des

Émirats arabes unis et qui porte atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays et j'entends faire observer que de pareilles assertions sont inacceptables. Étant donné que notre position sur les trois îles iraniennes dans le golfe Persique est très claire, il ne m'est pas nécessaire d'entrer dans les détails. Je voudrais seulement insister sur le fait que la République islamique d'Iran s'est montrée disposée et continue d'être disposée à discuter de cette question en toute bonne foi avec les autorités des Émirats arabes unis. Nous continuons d'espérer que les responsables des Émirats donneront une réponse positive à notre appel à la discussion sur la base de l'Accord de 1971.

**M. Al Hassan** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je me réjouirais si nos voisins et nos frères de l'Iran passaient dès demain de la parole aux actes. Mais il est regrettable que l'appel de l'Iran au dialogue entre les civilisations qui a été annoncé par le Président

Khatami et qui nous a semblé être un bon présage n'ait pas, depuis plus d'un an, produit d'effet sur le terrain entre l'Iran et les Émirats.

Il y a plus de 10 ans, les Émirats arabes unis ont lancé un appel pour demander qu'un accord mutuel soit conclu en oeuvrant de façon sérieuse et créative. Malheureusement, jusqu'à présent l'Iran, comme l'Assemblée générale l'a entendu ce matin de la bouche du Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, n'a même pas répondu à l'appel du comité tripartite fondé par le Conseil de coopération du Golfe en vue de la mise en place d'un mécanisme de dialogue entre l'Iran et les Émirats. L'Iran, jusqu'à présent, n'a même pas permis à ce comité de se rendre en Iran. Je souhaiterais que ce qu'a dit le représentant de l'Iran soit suivi d'effet et nous serons alors heureux d'y donner suite.

*La séance est levée à 18 h 30.*